## Elise POLLART (Etude Notaires CULOT & CLAM - Beloeil)

**De:** Impetrant <impetrant@spge.be>
**Envoyé:** lundi 28 septembre 2026 18:02
**À:** Elise POLLART (Etude Notaires CULOT & CLAM - Beloeil)
**Cc:** Sébastien Stradiot
**Objet:** Votre demande KLIM-CICC be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a (ref. 5517-07 [redacted]

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi
**État de l'indicateur:** Terminé

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de impetrant@spge.be. Pourquoi c'est important







Bonjour,

Par la présente, nous vous informons que l'intercommunale **IPALLE (Assainissement - collecteur de la SPGE)** possède des installations dans la zone concernée par votre demande be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a ref. 5517-07 [redacted]

Vous trouverez nos prescriptions et des plans sur le portail du KLIM-CICC dès lors que ceux-ci auront été consolidés (délai compris entre 24 et 48h00 après réception de ce mail).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe de la « Gestion intégrée des réseaux »





## Elise POLLART (Etude Notaires CULOT & CLAM - Beloeil)

**De:** noreply@klim-cicc.be
**Envoyé:** lundi 28 septembre 2026 17:10
**À:** Elise POLLART (Etude Notaires CULOT & CLAM - Beloeil)
**Objet:** KLIM-CICC Demande (be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a) ref (5517-07 KESTELYN) - confirmation

Cher (Chère),

Vous venez de créer une demande de plan auprès du KLIM-CICC.

Veuillez trouver ci-dessous les détails relatifs à cette demande de plan :

**DEMANDE:**

Référence KLIM-CICC: be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a
Vos références: 5517-07 K[redacted]
Référence externe:
Créée le: 28-09-2026 17:08 GMT+1

**DEMANDEUR:**

**Adresse e-mail:** elise.pollart.128777@belnot.be
**Type d'utilisateur:** Notaire
**Entreprise:** Notaires Culot
**Personne de contact:** Elise Pollart

**Adresse:** rue des viviers au Bois 137
7970 - Beloeil ( Belgium )

**Numéro de téléphone:** 069689111

**DEMANDE DE DONNÉES:**

**Type de déclaration:** Consultation des servitudes
**Type de travail:**
**Méthode d'exécution:**
**Vos références:**[redacted]
**Description des travaux [ou des parcelles - Notaire]:** 566V, 566P,566S,566F,583D,583C,507
**Date de la demande:** 28-09-2026 17:08 GMT+1
**Date de début des travaux [ou réception des infos - Notaire]:** 05-10-2026
**Date d'achèvement prévue des travaux:** 05-10-2026
**Localisation [commune, rues, numéros de porte]:** Leuze-en-Hainaut, Belgium
**Coordonnées Lambert:** 97384.7806144283, 142749.47095329137

**ZONE DE TRAVAIL:**

Liste des propriétaires d'installations consultées pour cette annonce.



**Membres concernés de KLIM-CICC pour la zone de travail:**

**Propriétaire** : SPW_MI_ELECTROMECANIQUE_MONS
**Coordonnéés :**Van Eyck, Jorg
**Numéro de téléphone :** +32479886321
**Adresse électronique :** impetrants.electromecanique.mons@spw.wallonie.be
**Heures de bureau (Lun-Jeu) :** 09:00 - 16:00
**Heures de bureau (Ven) :** 09:00 - 15:00
**Numéro d'urgence :**
**Numéro de téléphone en dehors des heures de bureau :**
**Description (Informations supplémentaires) :**
**Format de réponse :** Plans

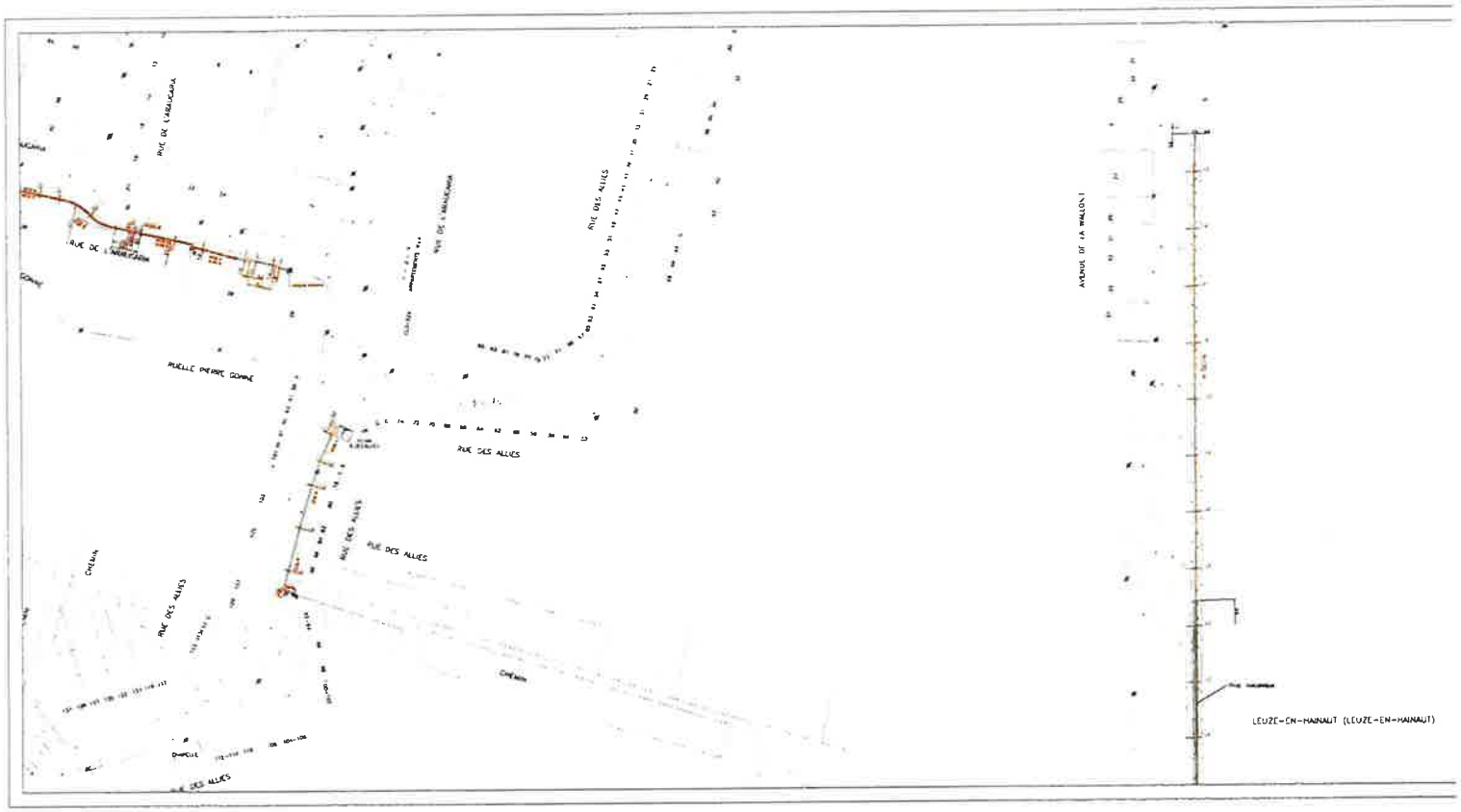
**Propriétaire** : SPGE
**Coordonnéés :**Manche (SPGE-IPALLE Collecteurs), David
**Numéro de téléphone :** 069/84.59.88
**Adresse électronique :** impetrants@ipalle.be
**Heures de bureau (Lun-Jeu) :** 08:10 - 17:00
**Heures de bureau (Ven) :** 08:10 - 17:00
**Numéro d'urgence :** 0475/86.50.11
**Numéro de téléphone en dehors des heures de bureau :**
**Description (Informations supplémentaires) :**
**Format de réponse :** Plans

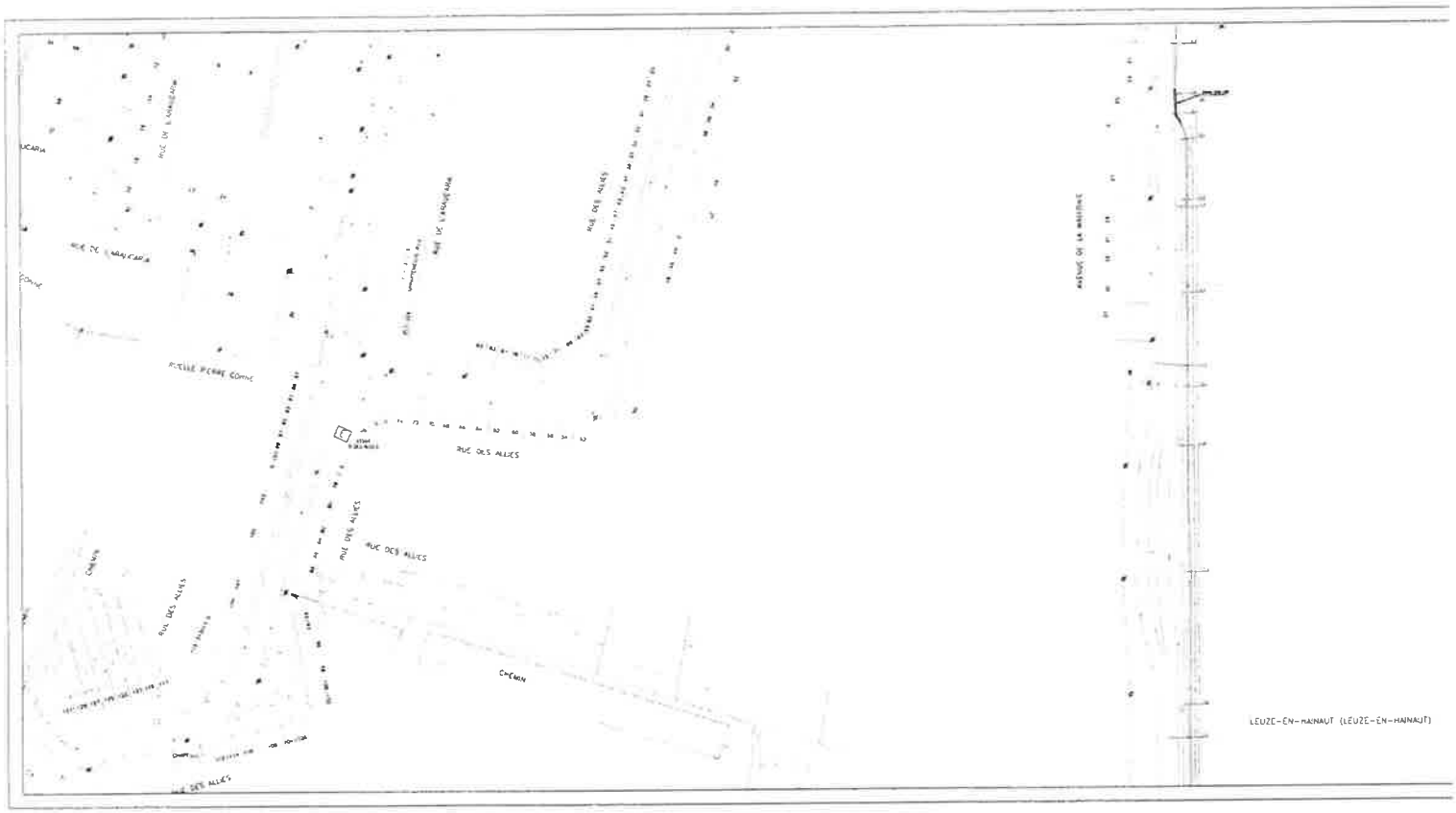
**Propriétaire** : ORES
**Coordonnéés :**Impétrants, Strépy
**Numéro de téléphone :** 064/23.23.47
**Adresse électronique :** impetrant.ouest@ores.be
**Heures de bureau (Lun-Jeu) :** -
**Heures de bureau (Ven) :** -
**Numéro d'urgence :**
**Numéro de téléphone en dehors des heures de bureau :**
**Description (Informations supplémentaires) :**
**Format de réponse :** Plans

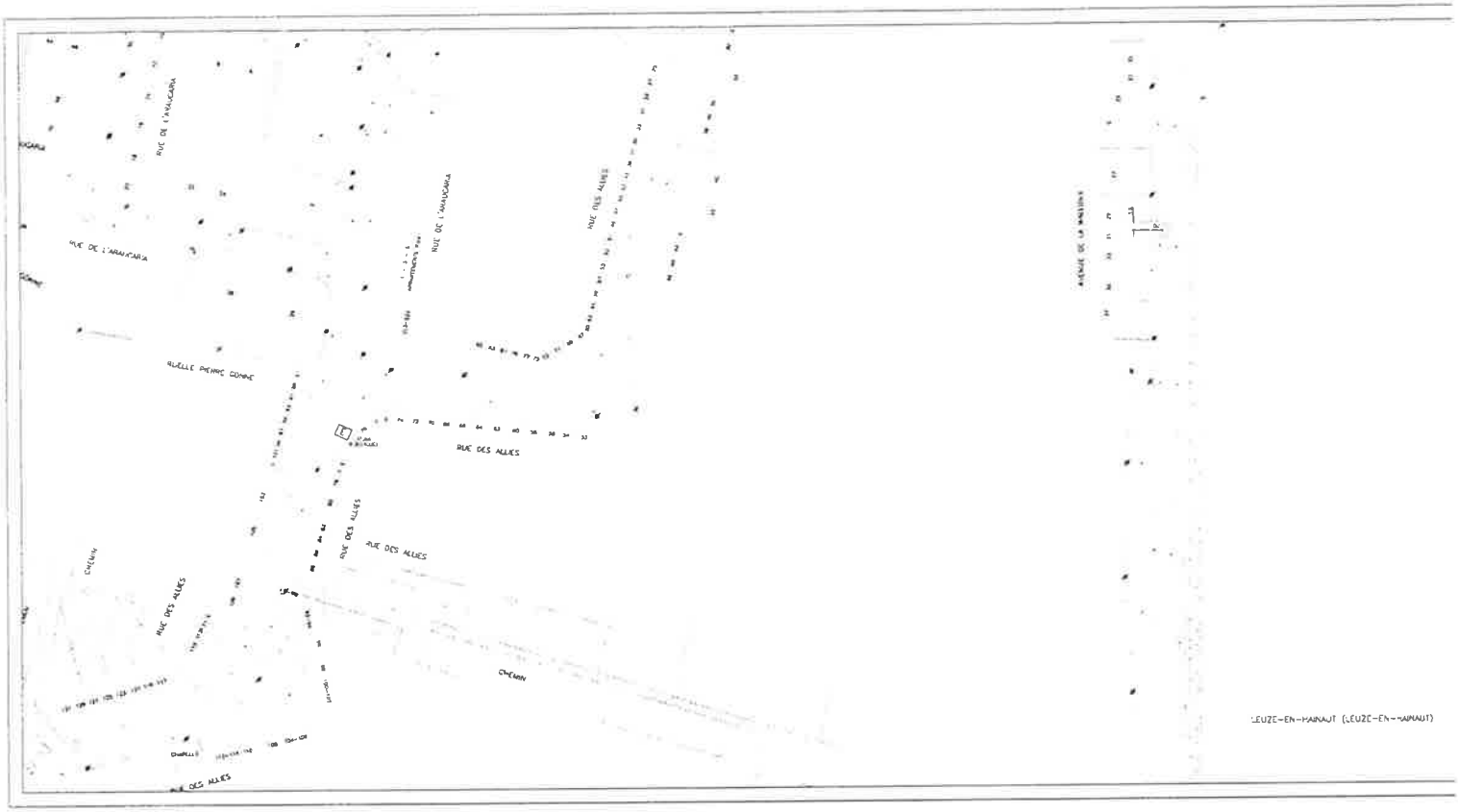
**Propriétaire** : SWDE
**Coordonnéés :**Cellule, SIG
**Numéro de téléphone :** 087/87.87.87
**Adresse électronique :** cicc_ccdis@swde.be
**Heures de bureau (Lun-Jeu) :** -
**Heures de bureau (Ven) :** -
**Numéro d'urgence :**
**Numéro de téléphone en dehors des heures de bureau :**
**Description (Informations supplémentaires) :**
**Format de réponse :** Plans

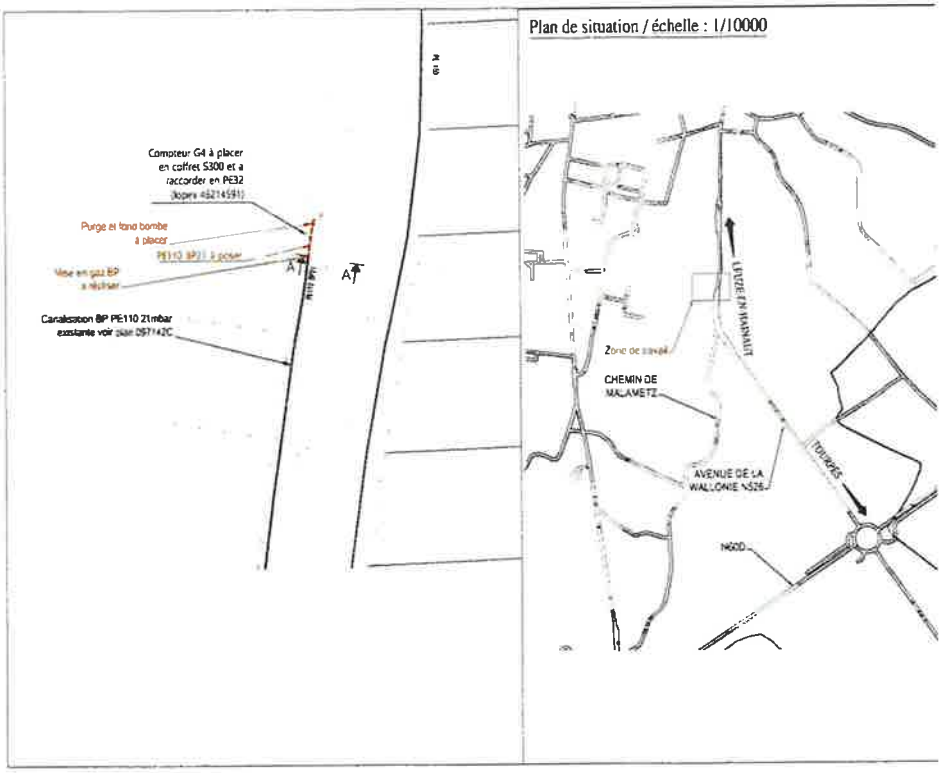
**Propriétaire** : PROXIMUS
**Coordonnéés :**Proximus, Support_KLIM-CICC
**Numéro de téléphone :** 0800/20.037
**Adresse électronique :** planrequest_fr@proximus.com
**Heures de bureau (Lun-Jeu) :** -


RUE DES ALLES
RUE DES ALLES
RUE DES ALLES
CHEMIN
CHEMIN
RUE DES ALLES
RUE DES ALLES
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)

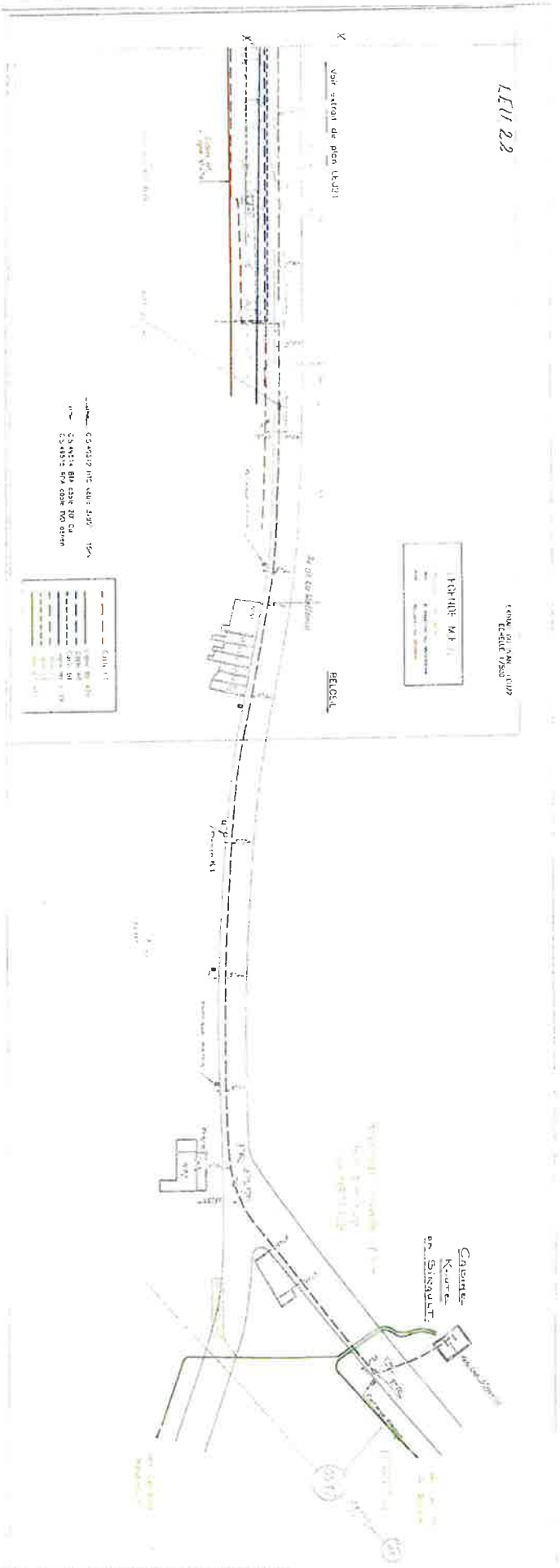

RUE DE L'ABBAYE
RUE DES ALLIES
RUELLE PIERRE GOMME
RUE DES ALLIES
RUE DES ALLIES
RUE DES ALLIES
RUE DES ALLIES
RUE DES ALLIES
AVENUE DE LA WALLONIE
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)

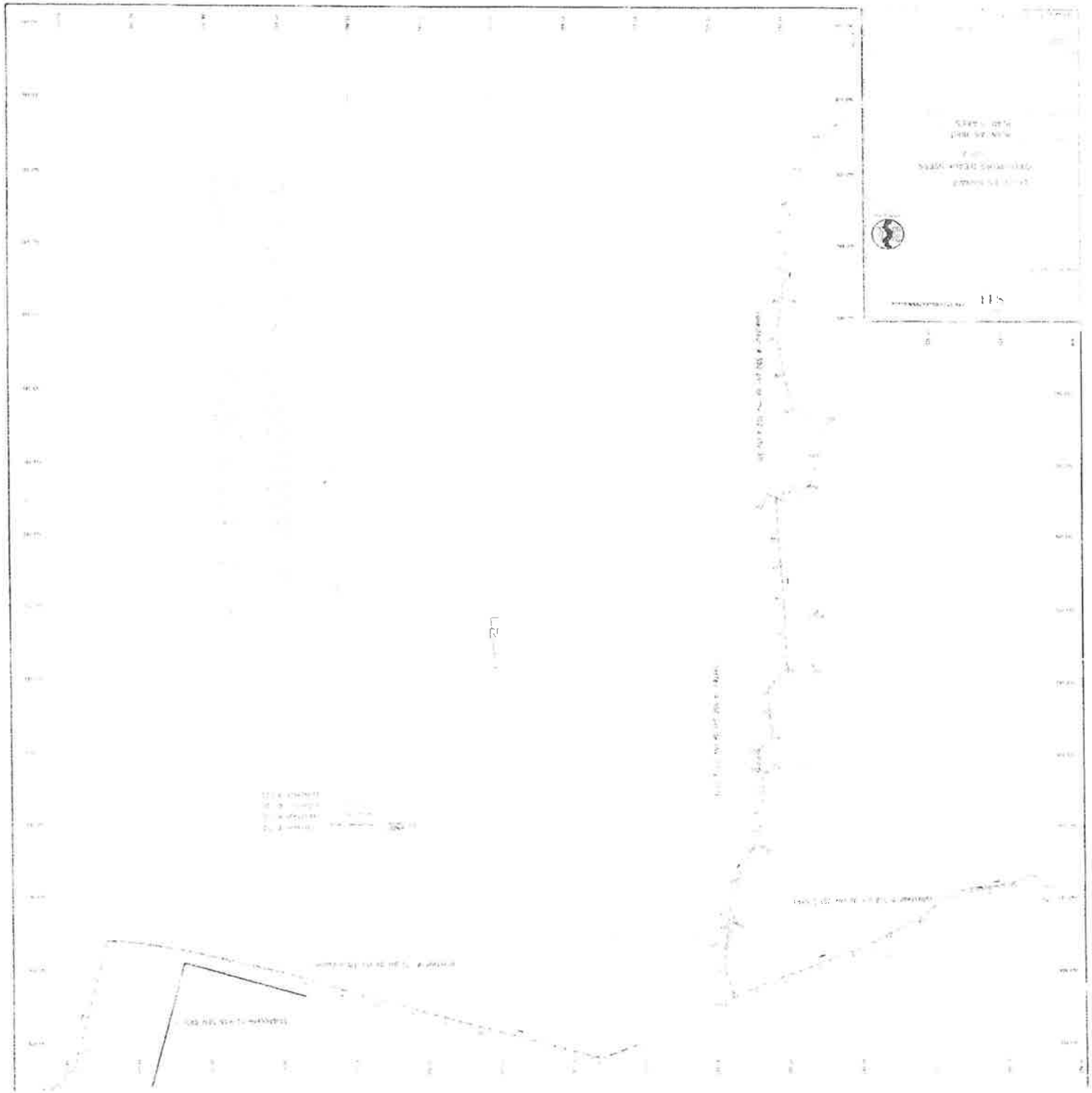

RUE DES ALLEES
RUE DES ALLEES
RUE DES ALLEES
RUE DES ALLEES
CHEMIN
CHEMIN
AVENUE DE LA MAIRIE
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)

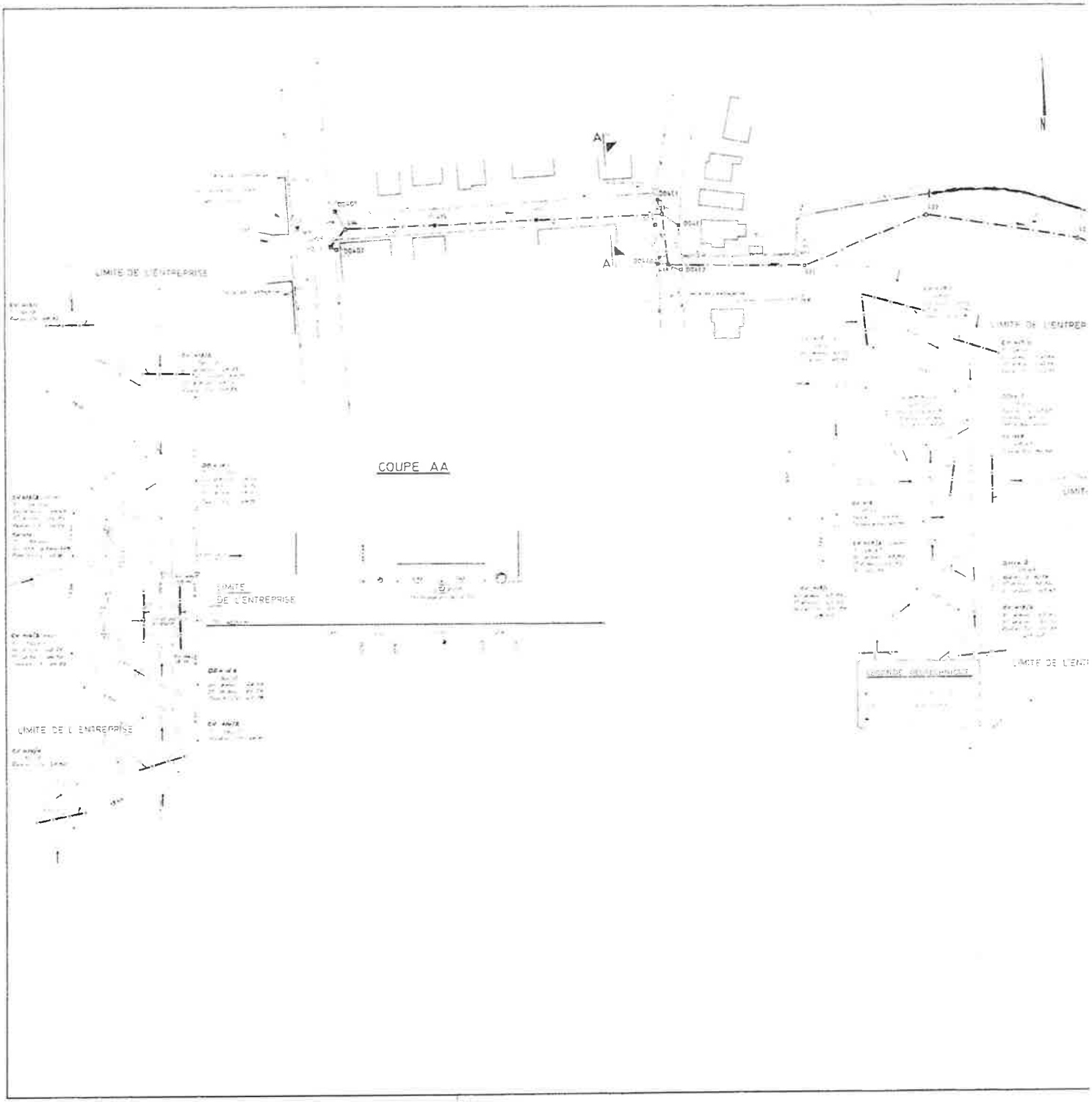

RUE DE L'ARAUCARIA
RUE DES ALLEES
RUE DES ALLEES
RUE DES ALLEES
RUE DES ALLEES
CHEMIN
CHEMIN
AVENUE DE LA MAISON
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)

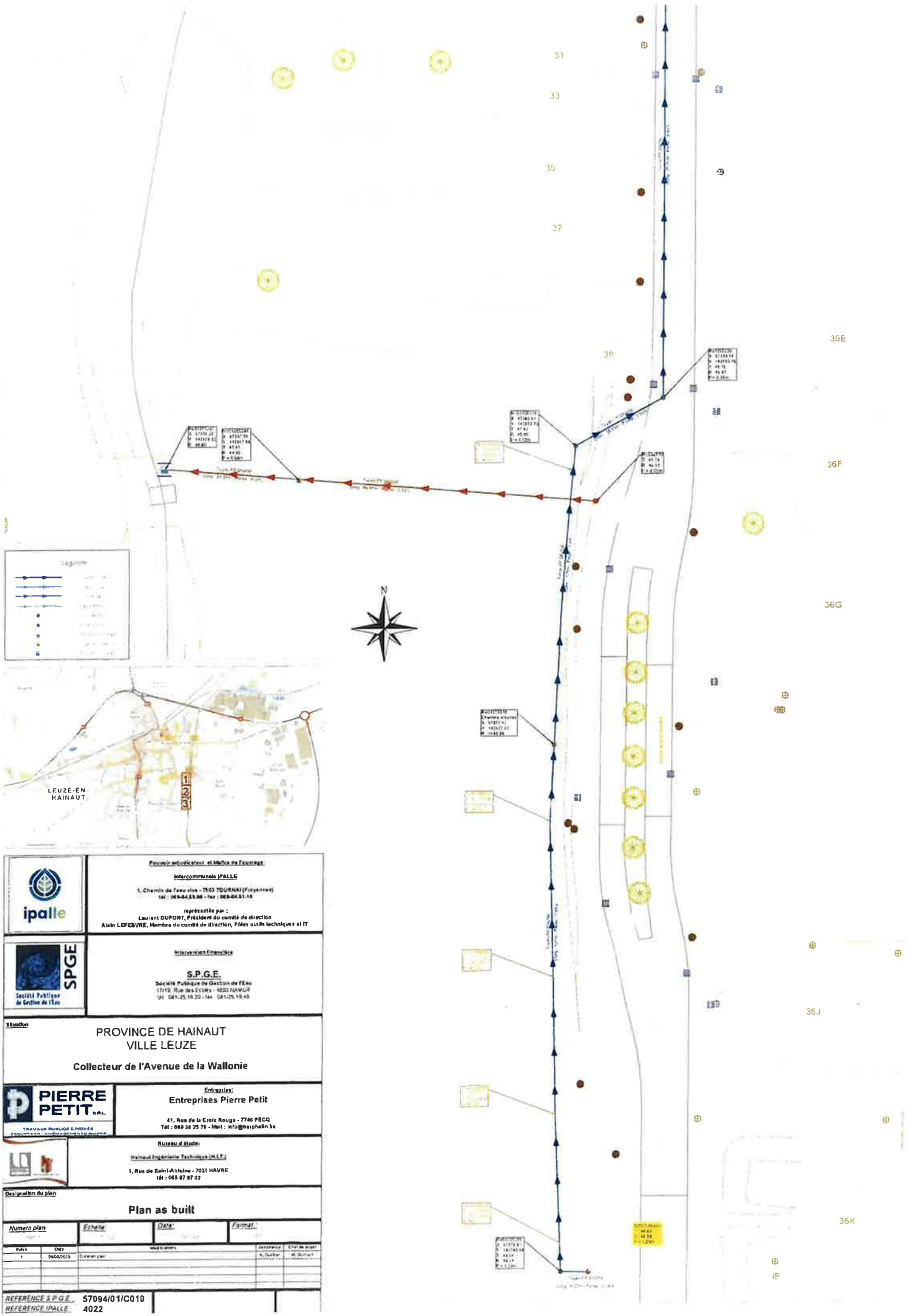

Compteur G4 à placer
en coffret S300 et a
raccorder en PE32
Purge et tête bombe
à placer
Vase en gaz BP
à réaliser
Canalisation BP PE110 21mbar
existante voir plan 057142C
A
A
Plan de situation / échelle : 1/10000
LUZEE EN HAINAUT
CHEMIN DE
MALAMETZ
AVENUE DE LA
WALLONIE N526
N600

LEU.22


LEU 22
Voir extrait de plan LEU21
PEUGEOT
Cabine
Kiosque
de Sinault




A
A
N
LIMITE DE L'ENTREPRISE
LIMITE DE L'ENTREPR
COUPE AA
LIMITE
DE L'ENTREPRISE
LIMITE DE L ENTREPRISE
LIMITE DE L'ENTR




Pouvoir adjudicateur et Maître de l'ouvrage :

Intercommunale IPALLE

1, Chemin de l'eau vive - 7503 TOURNAI (Froyennes)
tél : 069-84.53.86 - fax : 069-84.51.16

représentée par :
Laurent DUPONT, Président du comité de direction
Alain LEFEBVRE, Membre du comité de direction, Pôles outils techniques et IT

Intervention financière

S.P.G.E.
Société Publique de Gestion de l'Eau
17/19, Rue des Ecoles - 4800 NAMUR
tél : 081-25.19.20 - fax : 081-25.19.49

Situation

PROVINCE DE HAINAUT
VILLE LEUZE

**Collecteur de l'Avenue de la Wallonie**

Entreprise :

Entreprises Pierre Petit

41, Rue de la Croix Rouge - 7740 PECQ
Tél : 069 36 25 76 - Mail : info@harpheln.be

Bureau d'étude :

Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.)

1, Rue de Saint-Antoine - 7031 HAVRE
tél : 065 87 97 02

Désignation du plan

**Plan as built**

| Numero plan | Echelle | Date | Format |
|---|---|---|---|
| | | | |

| Index | Date | Modifications | Dessinateur | Chef de projet |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 26/06/2025 | Création plan | A. Dumont | M. Dumont |

| | |
|---|---|
| REFERENCE S.P.G.E. | 57094/01/C010 |
| REFERENCE IPALLE | 4022 |

INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.R.L.
Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 FROYENNES
Tél. 069/88.80.56 E-mail : impetrants@ipalle.be
Site internet : www.ipalle.be

N/Réf :be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a

Fait à Froyennes, le 28/09/2026

V/Réf : 5517-07 KESTELYN

A l'attention de Elise Pollart

**Madame, Monsieur,**

---

**OBJET : Votre demande au KLIM-CICC be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a**

**Situation des travaux: Leuze-en-Hainaut, Belgium**

**Plan de localisation**

**Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations**

---

Nous accusons bonne réception de votre demande concernant la présence d'installations souterraines à proximité des travaux que vous projetez d'entreprendre.

Sur base des informations disponibles, nous vous informons que nous possédons des installations souterraines à l'endroit que vous nous avez indiqué.

Vous trouverez la liste des plans reprenant nos installations ci-dessous :

•Liste des documents:

| Nom | Type | Infos. | Taille |
|---|---|---|---|
| Vue ensemble.png | Vue d'ensemble générée | Aucune info supplémentaire | 736.00kB |
| Intersections.pdf | Éléments trouvés | Aucune info supplémentaire | 3.00kB |
| 22909.pdf | Plan Georef / CC | 22909-ASB-Coll-Av Wallonie-090525-Plan 1 - 22909-ASB-Coll-Av Wallonie-090525-Plan 1 - Plan terrier - LEUZE-EN-HAINAUT (As Built) | 454.26kB |
| 212.pdf | Plan Georef / CC | F16_212_COLLECTEUR_Leuze_ - F16_212_COLLECTEUR_Leuze_ - Plan Terrier - LEUZE-EN-HAINAUT (As Built) | 2.13MB |
| 219.pdf | Plan Georef / CC | F17_219_COLLECTEUR_Leuze_110_03_108_C - F17_219_COLLECTEUR_Leuze_110_03_108_C - Plan Terrier - LEUZE-EN-HAINAUT (As Built) | 3.03MB |
| Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations.pdf | Fichier joint automatiquement | Aucune info supplémentaire | 305.73kB |
| legende.jpg | Fichier joint automatiquement | Aucune info supplémentaire | 81.27kB |
| plan_001.pdf | Plan généré | Aucune info supplémentaire | 95.92kB |
| plan_002.pdf | Plan généré | Aucune info supplémentaire | 113.89kB |

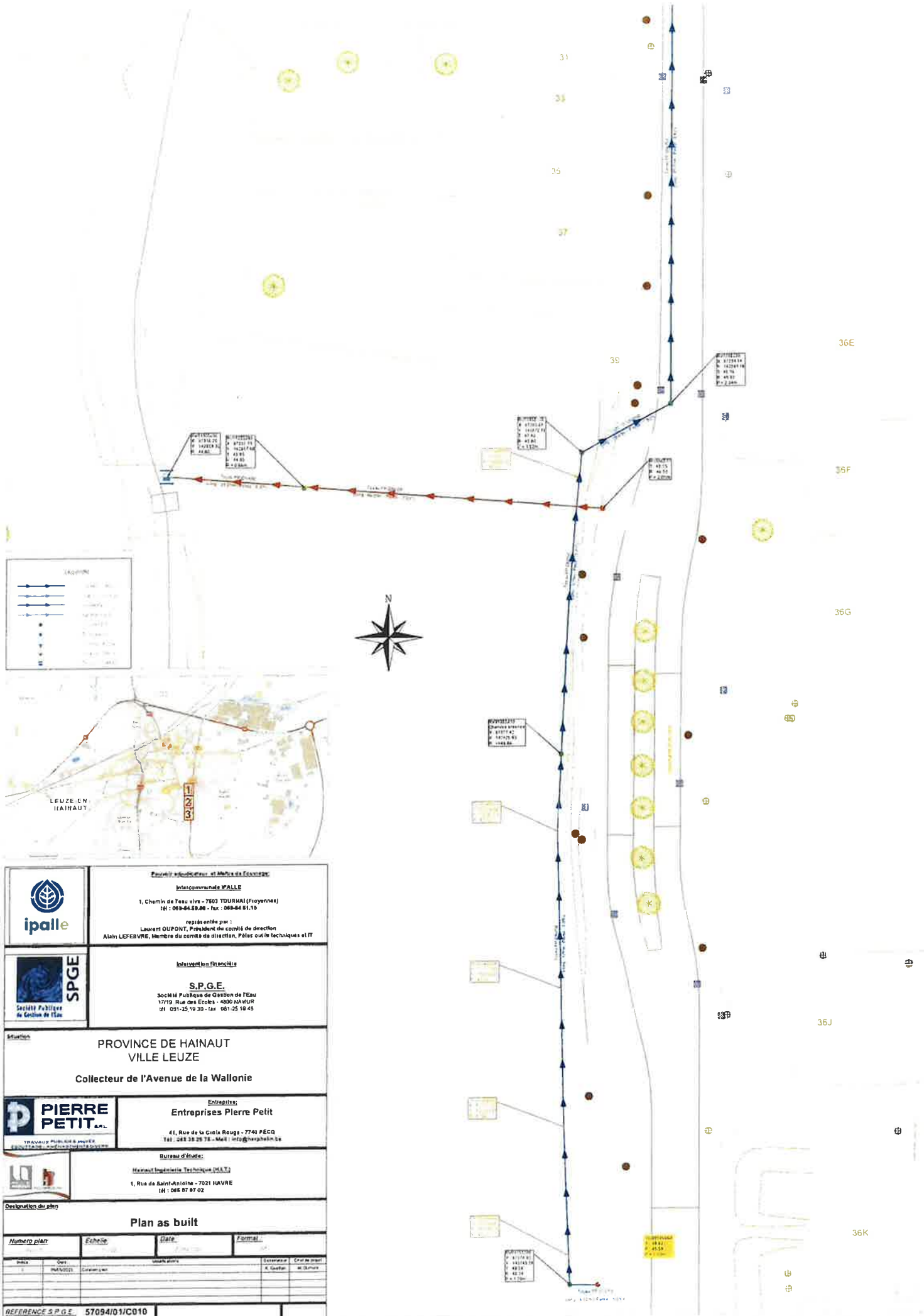
•Lien de téléchargement : vous sera envoyé par le système KLIM-CICC après consolidation des réponses (généralement dans les 24 à 48 heures)

Les tracés des installations sont repris à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un repérage ou une indication quant à la situation exacte de ces installations.

Nous vous invitons également à prendre connaissance et à tenir compte des **« Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations »** reprises en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*L'équipe de la « Gestion intégrée des réseaux »*




Pouvoir adjudicateur et Maître de l'ouvrage:

Intercommunale IPALLE

1, Chemin de l'eau vive - 7503 TOURNAI (Froyennes)
tél : 069-84.69.00 - fax : 069-84 61.19

représentée par :
Laurent DUPONT, Président du comité de direction
Alain LEFEBVRE, Membre du comité de direction, Pôles outils techniques et IT

Intervention financière

S.P.G.E.
Société Publique de Gestion de l'Eau
17/19, Rue des Ecoles - 4800 NAMUR
tél : 081-25.19.30 - fax : 081-25.19.45

Situation

PROVINCE DE HAINAUT
VILLE LEUZE

**Collecteur de l'Avenue de la Wallonie**

Entreprise:

Entreprises Pierre Petit

41, Rue de la Croix Rouge - 7740 PECQ
Tél : 069 38 25 78 - Mail : info@herpelmin.be

Bureau d'étude:

Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.)

1, Rue de Saint-Antoine - 7021 HAVRE
tél : 065 87 87 02

Désignation du plan

**Plan as built**

| Numéro plan | Echelle | Date | Format : |
|---|---|---|---|
| | | | |

| Index | Date | Modifications | Dessinateur | Chef de projet |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 09/03/2023 | Création plan | K. Gaultier | M. Dumont |

| | |
|---|---|
| REFERENCE S.P.G.E. | 57094/01/C010 |
| REFERENCE IPALLE | 4022 |

**Fiabilité :** La fiabilité est de 1 si les ouvrages ont fait l'objet de relevé de terrain. Elle est de 2 si on connait leur emp terrain et elle est de 3 si la donnée est peu fiable.

## Eléments linéaires du réseau d'assainissement : collecteurs

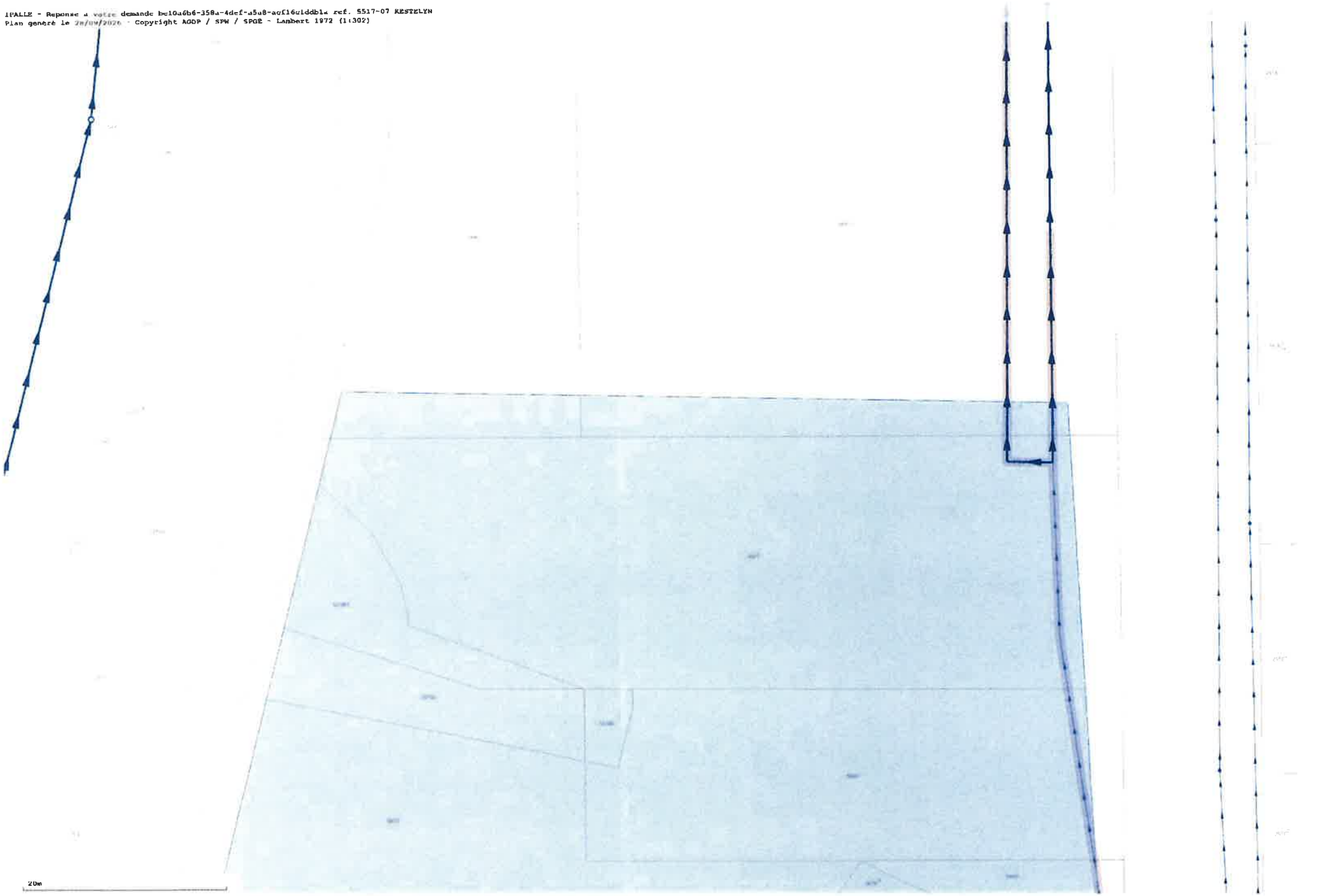
| Nœud Amont | Nœud Aval | Type d'écoulement | Type de système | Fiabilité | Forme | Largeur (mm) | Hauteur (mm) | Materia |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 57094-01DO00596661 | 57094-01RV01355200 | Gravitaire | Eau usée excl. | 1 | Circulaire | 200 | 200 | Polypropylène |
| 57094-01DO00596661 | 57094-01RV00596640 | Gravitaire | Eau claire excl. | 1 | Circulaire | 500 | 500 | Béton |
| 57094-01RV01355200 | 57094-01RV01355210 | Gravitaire | Eau usée excl. | 2 | Circulaire | 250 | 250 | Polypropylène |

WALLEX - Réponse à votre demande be10a6b6-15da-4def-a5a8-acf16c1dd8la réf. 5517-07 KESTELYN
Plan généré le 28/09/2026 - Copyright AGDP / SPW / SPGE - Lambert 1972 (1:302)



20m

IPALLE - Reponse a votre demande bc10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a ref. 5517-07 KESTELYN
Plan generé le 2m/04/2026 - Copyright AGDP / SPW / SPGE - Lambert 1972 (1:302)



*INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.C.R.L*
**Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 FROYENNES**
**Tél. 069/88.80.56 E-mail : impetrants@ipalle.be**
**Site internet : www.ipalle.be**

# ANNEXE AUX PLANS DE LOCALISATION DES CÂBLES ET CONDUITES

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR NE PAS DÉTÉRIORER LES INSTALLATIONS

1. **Réserves sur les données des plans :**
   - Nous attirons votre attention sur le fait que notre réponse, établie de manière automatique, se base uniquement sur le polygone repris dans votre demande. Il vous appartient dès lors de **vérifier que le polygone décrit correspond bien à l'adresse des travaux**.
   - Nous précisons que les plans de repérage communiqués fournissent des données indicatives qu'il vous appartient de **valider par sondages de repérage et de balisage sur chantier**.
   - La remise des plans ne vous exonère pas de votre obligation de travailler selon les règles de l'art et de prendre toutes les mesures de prévention afin d'éviter les dégâts aux infrastructures.
   - Certains réseaux (ancien pertuis maçonné, conduite de refoulement, etc) ne sont pas posés selon un tracé rectiligne et peuvent présenter des « courbes » ne figurant pas aux plans.
   - Les raccordements ne sont pas repris sur les plans de repérage. Par principe, chaque bâtiment ou parcelle est raccordé(e) en un ou plusieurs points au réseau principal. Il convient de prendre les mesures pour éviter de les endommager.

2. **Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations :**
   - Le responsable des travaux doit prendre toutes les dispositions pour garantir la bonne conservation et la stabilité des installations.
   - Les travaux de terrassement doivent être exécutés très prudemment à proximité des installations.
   - En cas de risque d'affaissement, il y a lieu de prendre les mesures pour étançonner la canalisation.
   - En cas de pose en trottoirs, nous demandons dans la mesure du possible de maintenir une zone libre de 50 cm à la limite du domaine public afin de permettre de placer des regards de visite pour les futurs raccordements particuliers à réaliser en cas de pose d'un égouttage, conformément au Code de l'Eau.
   - Pour vos travaux de forage, fonçage et/ou de battage de palplanches, il convient d'éviter tout dégât aux canalisations et aux raccordements.
   - Tout dommage causé pendant l'exécution des travaux et/ou les préjudices subis ultérieurement, seront portés à votre charge.

3. **Obligations relative à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers (POWALCO)**
   - Conformément à l'Art. 34.§ 1er. du Décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, nous invitons le demandeur à contacter nos services (069/88.80.56) en cas de **découverte d'une installation alors qu'il n'a reçu aucun document la mentionnant** ou en cas de découverte d'une **installation non renseignée** sur les documents reçus ou si **il ne trouve pas l'installation renseignée** à l'endroit indiqué. Celui-ci en avise au plus tard dans les 24 heures, le maître de l'ouvrage, le coordinateur-pilote et le bénéficiaire de l'autorisation d'exécution de chantier.

4. **Rappel du Code de l'Eau pour éviter des infractions environnementales :**
   - Art. D.394. Commet une **infraction de deuxième catégorie** au sens de la partie VIII de la partie décrétale du Livre Ier du Code de l'Environnement, (1°) celui qui **détruit ou détériore** volontairement les installations d'épuration et en empêche le fonctionnement correct; (2°) celui qui tente de détruire ou de détériorer volontairement ces mêmes installations;
   - Il y a donc interdiction de poser vos installations au travers de chambres de visite ou de conduites d'égouttage existantes.
   - Tout manquement fera l'objet d'une plainte au Procureur du Roi et/ou au Département de la Police et des Contrôles(DPC) de la Région wallonne

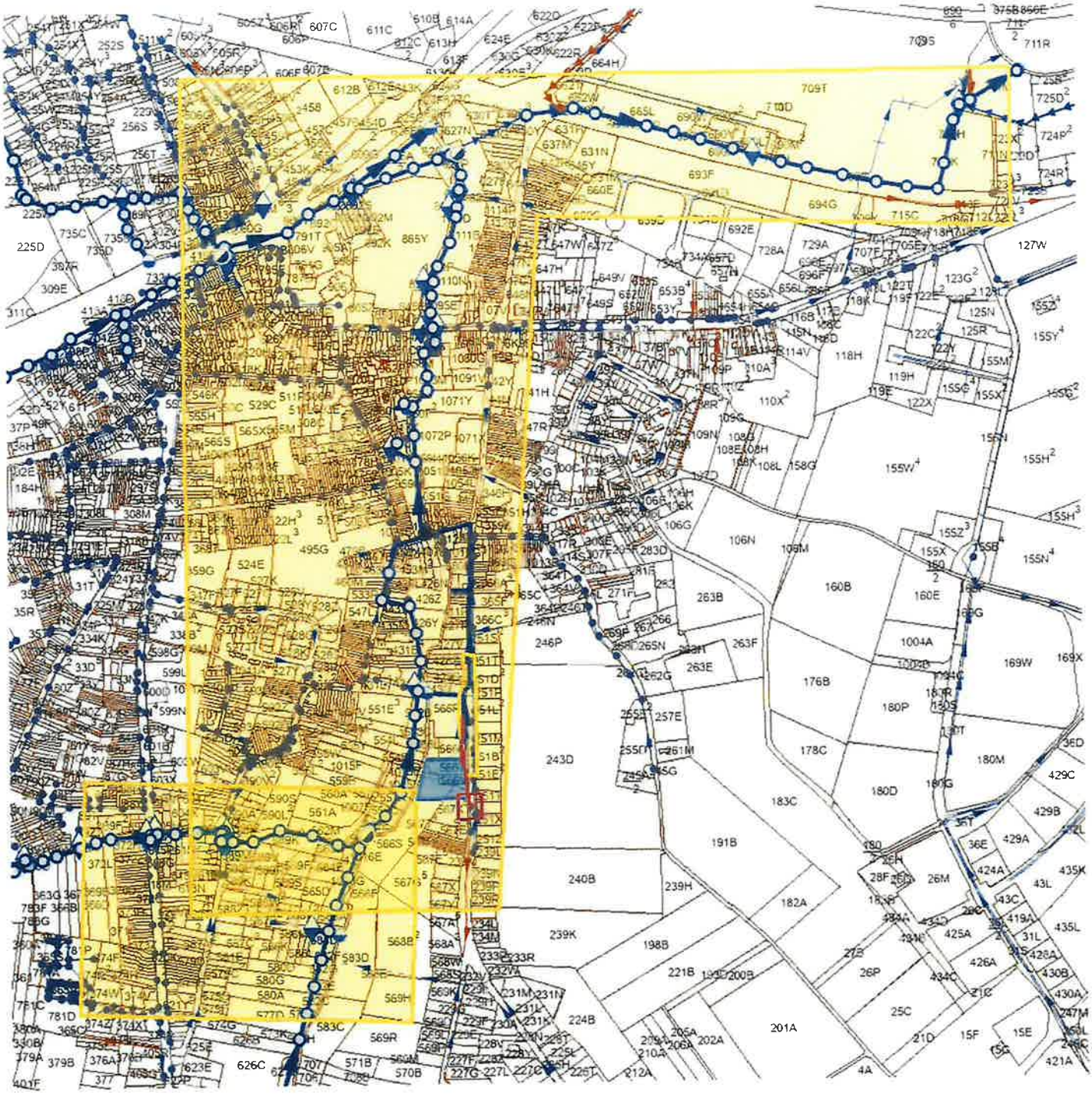
5. **Réparation des désordres / dégâts constatés :**
   - Seul un **entrepreneur accrédité par IPALLE** peut effectuer des réparations au réseau

6. **Contact / Informations complémentaires**

Veuillez prendre contact avec IPALLE au 069/88 80 56 – impetrants@ipalle.be en cas de :

- découverte de réseau ou d'incohérence de tracé
- de discordances avec les informations reçues :
- de dégâts au réseau (par des tiers) constatés avant votre intervention
- de dégâts au réseau par vos équipes

En cas d'urgence (Week-end, férié, soirée, etc) veuillez appeler le 069/77.39.71 (Usine de Valorisation énergétique de Thumaide, en précisant votre nom, vos coordonnées et l'objet précis de votre appel).



## Stations d'épuration publiques

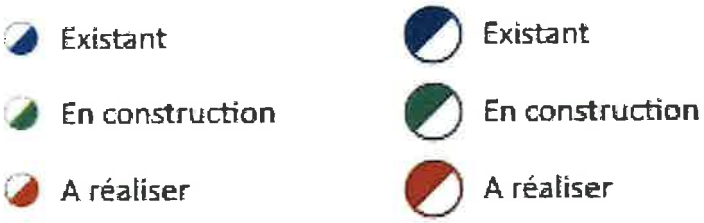


Existant

En construction

A réaliser

## Stations de pompage d'assainissement / de démergement



Existant

En construction

A réaliser

Existant

En construction

A réaliser

## Elément ponctuel du réseau de collecte



Bassin d'orage

Chambre aveugle

Déversoir d'orage

Exutoire

Jonction

Reprise de fossé

Regard de visite

## Elément ponctuel du réseau d'égouttage



Regard de visite

## Réseau concerné par la demande du KLIM-CICC



Elément linéaire

Elément ponctuel

## Collecteur (ouvrage géré par

### gravitaire



Existant (localisati

Existant (schémat

En construction (s

A réaliser (schém

### sous pression



Existant (localisat

Existant (schémat

En construction (s

A réaliser (schém

### Egouttage gravitaire



Existant (localisat

Existant (shémati

En construction (s

Etat à vérifier aup

### sous pression



Existant (localisat

Existant (shémati

En construction (s

Etat à vérifier aup

## Nature du réseau



Réseau d'eaux cl

TRX-000-F17_FR – V6

Infrastructures – Service support
Bureau de dessin - Impétrants

Route du Grand Peuplier, 12
7110 Strépy-Bracquegnies

Notaires Culot
Elise Pollart
rue des viviers au Bois 137
B-7970 Beloeil

Région : Strépy-Bracquegnies
Nos réf. : 26071217 ID KLIM-CICC : be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a
Vos réf. : [redacted]
KLIM-CICC du 28-09-2026

Strépy-Bracquegnies, le 28/09/2026

**Concerne** : Précautions à prendre pour éviter tout accident et tout dommage à nos installations.

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande concernant la présence d'installations d'ORES à proximité des travaux que vous projetez d'entreprendre et, en fonction des éléments que vous nous avez transmis, nous vous prions de prendre connaissance des points ci-dessous.

A l'endroit que vous nous avez indiqué, **notre société possède des installations souterraines** et nous vous adressons en annexe 10 plans sur lesquels figurent nos installations.

Les propriétaires ou titulaires du droit d'usage des réseaux repris aux plans ci-annexés sont les gestionnaires des réseaux de distribution. Les autres noms indiqués sur ces plans sont sans objet. Les tracés éventuels d'installations de télédistribution sur les plans de nos installations Gaz et/ou Electricité sont repris à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un repérage ou une indication quant à la situation de ces installations.

Le document ci-annexé (« Précautions d'usage lors des travaux et recommandations en cas de dommages ») est de stricte application. Il est disponible sur notre site internet www.ores.be à la rubrique « Demande de plans ». À partir de cette rubrique, vous pouvez aussi accéder au site https://votresecurite.ores.be où vous pouvez visionner un film rappelant les règles et bonnes pratiques pour travailler en toute sécurité à proximité de nos installations souterraines.

Une jurisprudence bien établie considère que le respect de ces recommandations et précautions d'usage sont une obligation essentielle pour un entrepreneur professionnel.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition en cas de problème ou pour tout renseignement complémentaire. Ils sont accessibles via les numéros d'appel ci-dessous :

| | |
|---|---|
| **0800/87.087** | *Uniquement pour signaler une fuite ou une odeur de gaz.* |
| **078/78.78.00** | *En cas d'arrachage de câble ou de dégâts à une installation, pour la visite éventuelle d'un technicien sur place ou pour toute question administrative relative à cet envoi.* |

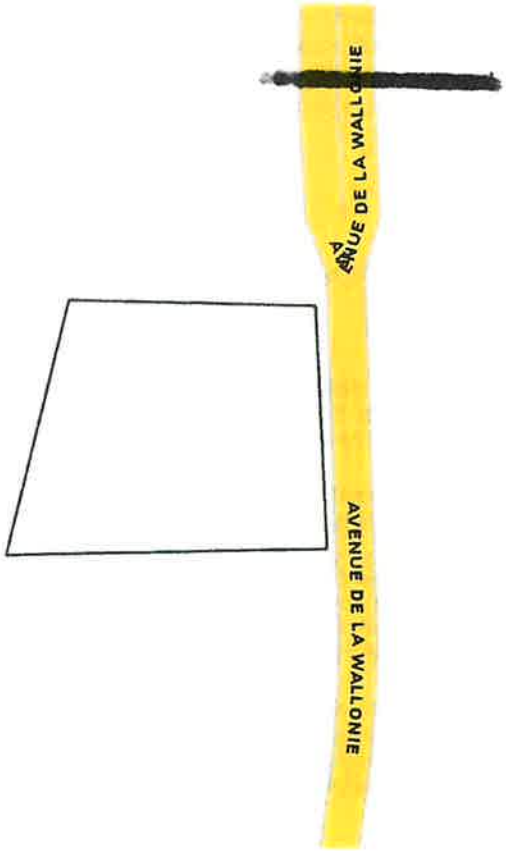
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe du Pôle Construction ORES

**V/demande réf** : 5517-07 KESTELYN
KLIM-CICC du 28-09-2026

# Relevé des plans de nos installations

097142C(BT); 097142C(MT); 097142C(BP); 097142D(BT); 097142D(MT); 097142D(BP); 097142D(PC); 097142D(BPHS); 429993-M; LEU-22;



ORES

# PRÉCAUTIONS D'USAGE LORS DES TRAVAUX

**Ces précautions s'appliquent à :**

- **TOUS LES TRAVAUX A PROXIMITÉ OU SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ NATUREL D'ORES**
- **TOUS LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES D'ORES.**

**D'une manière générale et préalable, il vous appartient de prendre toutes les dispositions utiles pour éviter, lors de vos travaux, tout dommage à nos installations. De ce fait, la ou les personnes chargée(s) de les réaliser protège adéquatement les installations contre toute dégradation pouvant mettre en danger les biens et les personnes**
Nous vous rappelons la nécessité de prendre connaissance et de respecter le prescrit

- du « Code de bonne pratique pour la prévention des dégâts aux installations souterraines à l'occasion de travaux effectués à proximité de celles-ci » (approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 11 février 1999).

- **À proximité de nos installations électriques, du Règlement Général sur les installations électriques (RGIE) .**
- **À proximité de nos installations de distribution de gaz, de l'A.R. du 28.06.1971, principalement de l'article 51.**

Les réseaux de câbles et conduites gérés par ORES sont étendus et adaptés de façon régulière, la durée de validité des plans annexés est donc **limitée dans le temps**. Cela signifie dès lors que si les travaux pour lesquels les plans annexés vous ont été fournis n'étaient pas commencés ou pas terminés dans les **six mois** à dater de la présente, **il vous incombe de réitérer votre demande via le portail www.klim-cicc.be**.

Si l'emprise de vos travaux venait à s'étendre et à déborder des limites des plans fournis, il vous appartient de demander des plans complémentaires afin de couvrir la zone des travaux. De même, si vous constatez dans la série des plans de repérage qui vous est envoyée, qu'il vous manque un ou plusieurs plans, il vous appartient de les réclamer.

**Le bureau de dessin d'ORES procède actuellement à une digitalisation des plans des installations de distribution de localités. Il se peut donc que des redondances (voire, dans quelques rares cas, des différences) apparaissent entre certains plans.**

Des projets d'adaptation et d'extension pour lesquels les câbles et/ou conduites doivent encore être posés peuvent faire partie de la série de plans mis à votre disposition. Ces plans sont identifiés comme tels et vous sont transmis sous réserves de modifications éventuelles pendant l'exécution des travaux.

Par mesure de précaution, il vous est indispensable de recueillir des informations complémentaires auprès de nos services au **078/78.78.00** à partir du moment où vos travaux se rapprochent de la (des) zone(s) à l'intérieur de laquelle (lesquelles) ces projets sont prévus ou si vous avez le moindre doute en cas de redondance entre plans.

**Par ailleurs, les plans fournis ont une valeur strictement indicative et ne vous exonèrent pas de vos obligations légales et règlementaires de localiser les installations avant travaux (voir points 1 et 2).**

# 1. Localisation des installations



***1.1.*** Les tracés et les cotes figurant sur les plans de repérage sont à considérer seulement comme des indications de nature à permettre la localisation des installations souterraines par sondages . Exécutez toujours ces travaux sans précipitation, de préférence à la bêche ou à la pelle.
Marquez de manière visible les installations repérées pour faciliter le travail des machinistes.
D'autres conduites ou câbles peuvent se trouver au même endroit : conduites d'eau, canalisations d'égout, câbles de téléphonie ou de télédistribution, conduites de Fluxys ou d'autres transporteurs de produits gazeux, peut-être aussi des installations de transport d'électricité d'Elia, voire d'autres opérateurs... Ils ne sont **pas repris sur nos plans** et doivent eux aussi impérativement être localisés par le responsable du chantier.

***1.2.*** Il y a lieu de tenir compte du fait que les brides et certains accessoires des canalisations et branchements ne sont pas indiqués sur le plan et peuvent remonter à la surface (syphons, vannes, points de mesure de protection cathodique, etc.).

***1.3.*** Les cotes par rapport aux points de repères peuvent avoir été modifiées depuis l'établissement du plan initial, notamment à la suite de travaux de voirie, de transformation d'immeubles, voire d'un changement récent dans la numérotation de la rue. N'oubliez jamais que l'absence de repères visibles ne signifie pas de facto l'absence de conduites ou de câbles. Si pour une raison quelconque, les trapillons ou repères indiqués sur le plan ne sont pas visibles, contactez ORES afin d'obtenir les informations nécessaires.

***1.4.*** Il est évident que les câbles et conduites ne sont jamais posés en ligne droite. Ils serpentent inévitablement sur la largeur totale de la tranchée.

***1.5.*** A proximité des cabines électriques, des armoires ou coffrets de sectionnement, des boites de jonctions ainsi que des poteaux avec remontée, les câbles débordent très souvent de l'alignement général et peuvent présenter des écarts important avec présence de boucles.

***1.6.*** Une disposition légale impose aux gestionnaires de réseaux électriques et gaz d'enfouir leurs câbles et conduites à une profondeur comprise entre 0,60 et 1,00m (1,20m sous les routes Régionales), mais il se peut que certaines installations soient posées à moindre ou plus grande profondeur , dans ce cas une indication figure généralement au plan. ORES n'indique généralement pas la profondeur d'enfouissement standard sur les plans de repérage étant donné que, dans de nombreux cas, cette profondeur peut varier par suite de tassements du sol, de travaux de nivellement, etc., et que la localisation impose de toute façon des sondages . Si toutefois une profondeur est indiquée sur le plan, il s'agit généralement de la profondeur mesurée lors de la pose de l'installation et elle est donc purement indicative.

***1.7.*** Si, sur chantier, après ouverture du sol, vous n'arrivez pas à localiser nos installations ou si vous constatez des discordances avec les informations qui vous ont été transmises, **appelez-nous au 078/78.78.00**. ORES s'engage à dépêcher quelqu'un sur les lieux au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant le jour de la demande, pour fournir toute information utile complémentaire.

# 2. Mesures à prendre concernant les branchements

**2.1.** Les branchements ne sont pas, sauf exceptions, repris sur les plans de repérage ; il convient de partir du principe que chaque bâtiment ou éventuellement autre installation particulière (abris bus, panneau publicitaire, etc) est raccordé au réseau de distribution principal. Il vous revient dès lors de prendre toutes les précautions de ce fait. (L'indication éventuelle sur les façades de l'emplacement des branchements ne fait uniquement que situer l'endroit de pénétration dans le bâtiment)

**2.2.** En cas de travaux de rénovation ou de démolition d'immeubles, il convient de prendre les précautions nécessaires en ce qui concerne les branchements, étant donné que lesdits immeubles peuvent toujours être raccordés sur le réseau. Lors de travaux de ce genre, il est indispensable de prendre contact au préalable avec nos services afin de procéder à l'enlèvement ou l'abandon de ceux-ci.

# 3. Autres mesures de prévention

Les cas où des mesures de prévention spécifiques sont à prendre pour éviter tout endommagement des câbles et/ou conduites gérés par ORES repris ci-dessous ne sont pas exhaustifs.
Il incombe à l'entrepreneur de travailler selon les règles de l'art et de prendre toutes les mesures de prévention afin d'éviter des dégâts aux infrastructures.

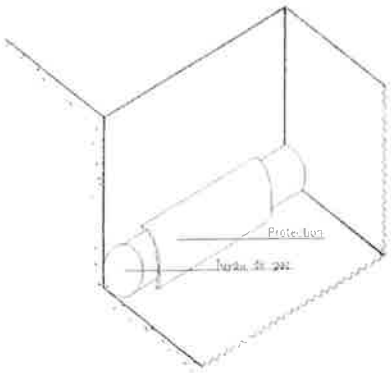
**Votre leitmotiv : protéger votre personnel, mais aussi les installations, à la fois celles gérées par ORES mais aussi celles des autres gestionnaires de câbles et canalisations, quels qu'ils soient.**

Veillez toujours à éviter les chutes d'objet, les coups et à proscrire l'utilisation de brûleurs à proximité des câbles et conduites.

### *3.1. Usage de feu à proximité d'installations de gaz*

Lorsqu'il doit être fait usage de feu, les installations de gaz doivent toujours être protégées au moyen de matériaux appropriés. Dans tous les cas, un extincteur (au minimum) et/ou du matériel d'extinction approprié doit se trouver sur le chantier. Pour rappel, il est interdit d'approcher avec une flamme à moins de 60 cm d'une installation de gaz. Cette règle reste valable même lorsque la conduite est partiellement enterrée (*quelques centimètres de terre ne la protégeront pas de la chaleur !*)





### *3.2. Usage d'engins de chantier*

L'utilisation d'engins de terrassement et le passage d'engins lourds à proximité ou au surplomb d'installations enterrées ne sont autorisés que moyennant la mise en place des dispositifs de sécurité appropriés et ceci, après validation par ORES. En aucun cas, la stabilité du sous-sol ne peut être compromise.

### *3.3. Traversée de murs*

Avant de percer, vérifiez ce qui se trouve dans l'épaisseur du mur et de l'autre côté de celui-ci !

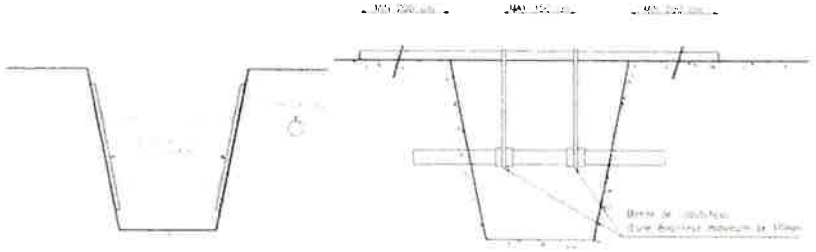
En cas de branchement souterrain vers un immeuble, le percement du mur de l'immeuble doit toujours être rendu étanche après vos travaux. Ceci évitera qu'une éventuelle présence de gaz à l'extérieur de l'immeuble ne se diffuse vers l'intérieur.

### *3.4. Repères*

Si au cours des travaux, vous avez dû déplacer des repères quelconques installés par ORES, il convient de les replacer correctement après l'exécution des travaux.
Par ailleurs, si malgré toutes les précautions d'usage, vous deviez endommager un de ces repères, un couvre-câble, un treillis ou trapillons, nous vous fournirons, gratuitement et sur simple demande, une pièce de remplacement.

### *3.5. Etançonnement des tranchées*

Si les installations risquent d'être endommagées par suite d'un affaissement, il y a lieu de prendre les mesures appropriées de consolidation des tranchées(voir figure ci-dessous). De même, lorsque les travaux requièrent de suspendre une canalisation , il y a lieu de disposer une bande de caoutchouc entre le tuyau et l'étrier de suspension afin de ne pas endommager la canalisation ou le revêtement.
Il est également interdit d'exercer des efforts sur nos installations, notamment en y suspendant ou en y accrochant les autres câbles et/ou conduites.



### *3.6. Distances de sécurité*

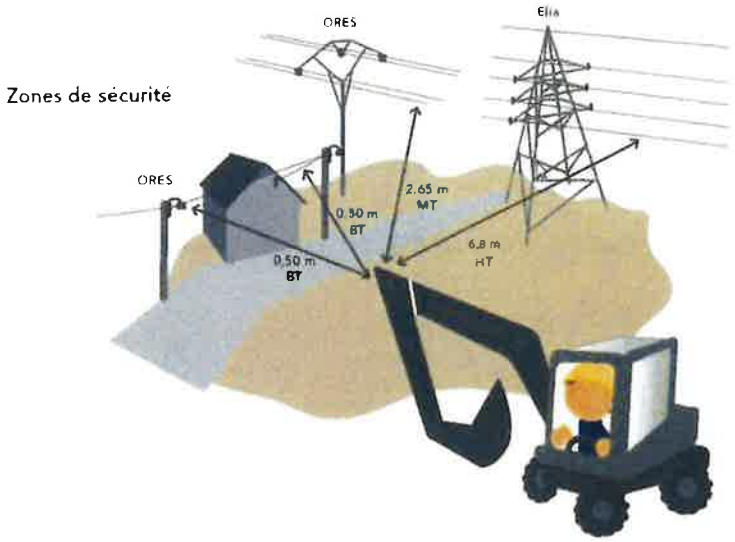
En matière de ligne électrique aérienne, la zone de sécurité est pour les installations de distribution de minimum 0,50 mètre en basse tension, 2,65 mètres en moyenne tension (poteau) et pour les installations de transport de 6,85 mètres minimum en haute tension (support transporteur d'électricité Elia).

**Grutiers, conducteurs d'engin de chantier, élagueurs, conducteurs de camion à benne, gardez vos distances !**

Rappelez-vous qu'en haute tension, il n'est pas nécessaire de toucher une ligne aérienne nue pour être électrisé ou amorcer un arc électrique !
Si vous devez travailler ou même seulement passer avec du matériel dans la zone dangereuse (dans un rayon inférieur aux distances reprises ci-dessus), vous devez obligatoirement :

- **Être en possession d'une habilitation** (avoir réussi la formation relative aux actions et/ou aux mesures de sécurité à prendre pour travailler dans cette zone dangereuse). Cette habilitation est délivrée par le gestionnaire de réseau concerné. Et vous devez bien entendu prendre toutes les mesures de précaution qui s'imposent !
- Si vous ne possédez pas cette habilitation, **vous devez prendre contact avec le gestionnaire de réseau** au 078/78.78.00 qui délivrera un document écrit, vous informant des mesures de sécurité à prendre pour pouvoir travailler dans cette zone dangereuse.

Pour les câbles souterrains, la prudence est aussi de mise. Il est très difficile de distinguer à l'œil nu un câble basse tension, d'un câble moyenne tension ou même d'un câble de téléphonie. En cas de doute, ne prenez aucun risque et appelez le responsable de chantier ORES.




***3.7. Forages***

Les travaux de forage ou de battage de palplanches à proximité des installations risquent d'occasionner la rupture ou le déboîtement des canalisations et branchements, d'endommager la couche protectrice recouvrant les tuyaux d'acier, etc.
Le procédé de travail devra dès lors être judicieusement choisi et concerté avec les services d'ORES. L'exécution sera entourée de toutes les précautions nécessaires, spécialement en déterminant l'emplacement exact des installations.

# 4. Remblayage

***4.1.*** Les installations à établir ne devront pas gêner ORES dans l'entretien de ses installations ou dans l'exécution ultérieure de branchements de la clientèle. Il est interdit de placer d'autres installations souterraines (câbles, conduites, etc ...) dans le plan vertical des installations d'ORES. Des boîtes de câbles, coffrets electriques ou autres, poteaux, arbre, ... ne peuvent pas non plus être placées au dessus de nos installations.

***4.2.*** Les parties les plus proches de canalisations gaz et de câbles souterrains ne peuvent se trouver à moins **0,10 m aux points de croisement et 0,20 m en parcours parallèle** . Lorsque ces distances minimales ne peuvent être respectées, l'entrepreneur doit prendre des mesures de protection spéciales en accord avec nos services, par exemple : insérer un écran isolant fixé efficacement, de manière à éviter un glissement ultérieur , en cas de croisement, ledit écran aura une longueur minimale de 50 cm.

***4.3.*** Si l'installation de gaz ou d'électricité est à découvert, le remblayage devra se faire avec du sable ou de la terre fine exempte de cailloux et de toute matière dure pouvant occasionner des dégâts au revêtement de protection des câbles ou des conduites. L'utilisation des M.A.R. (matériaux auto-compactant réexcavables) directement au contact de nos canalisations gaz et/ou de nos câbles est strictement interdite

***4.4.*** Lorsqu'un déblai se fait sous une installation de gaz ou d'électricité, il convient de rétablir une assise aussi résistante que le sol existant avant vos travaux. Dans tous les cas, les remblais seront soigneusement damés et tassés à l'aide de dames manuelles, même sous les installations (au minimum, 20 cm de sable ou de terre fine soigneusement compactée en-dessous et au-dessus de la conduite ou du câble). Le remblai sera fait à l'exclusion de tout matériau dur susceptible d'endommager le revêtement de protection de nos installations.

***4.5.*** Les couvre-câbles, treillis de signalisation et protections mécaniques des conduites enlevés lors de terrassement, doivent être soigneusement remis en place ou remplacés s'ils ont été détériorés.

# RECOMMANDATIONS EN CAS DE DOMMAGES

De manière générale, si l'exécutant endommage un câble ou une conduite, il est tenu de **s'éloigner immédiatement de la fouille et de prévenir nos services techniques.**

## 1. Que faire en cas de fuite de gaz à l'extérieur ?




- En cas d'odeur et/ou de détection de gaz, éloignez les personnes présentes dans un périmètre de sécurité de 20 mètres minimum au delà de la présence de gaz (olfactive ou mesurée).
- Avertissez immédiatement les services d'ORES au 0800/87.087 et prévenez également le service 112 si nécessaire. Si vous utilisez un GSM, respectez le périmètre de sécurité impliqué ci-dessus
- Ne remblayez pas la tranchée et laissez le gaz s'échapper à l'air libre en évitant qu'il ne pénètre dans les immeubles voisins.
- Toute flamme à proximité de la fuite doit être éteinte
- Ne fumez pas, coupez les GSM
- Déroutez le trafic et balisez l'endroit
- Prévenez les riverains en faisant fermer portes et fenêtres (frappez aux portes **mais ne sonnez pas**).
- Ne laissez pas le public approcher de la fuite, une fois les pompiers présents, conformez-vous aux instructions d'évacuation.
- Si nécessaire, déviez l'échappement du gaz vers une zone non dangereuse au moyen d'un écran de tôle ou autre.
- Si l'échappement de gaz s'est enflammé, ne tentez pas d'éteindre les flammes, mais veillez que l'incendie ne s'étende pas en arrosant autour de la torchère ou en plaçant des écrans.
- Assurer une surveillance de l'endroit jusqu'à l'arrivée de l'équipe d'intervention.

## 2. Et si la fuite se produit à l'intérieur ?

- Ventilez et aérez les lieux au maximum
- Surtout ne provoquez aucune étincelle : n'allumez pas la lumière, n'utilisez pas de GSM à moins de 20 mètres de la zone où l'odeur est perceptible.
- **Avertissez immédiatement les services d'ORES au 0800/87.087**
- Ne laissez approcher personne, éventuellement, faites évacuer l'immeuble.

## 3. Que faire en cas d'arrachage de câble ou de dégâts à une installation électrique ?




**En cas de dégâts à une installation électrique, prévenez immédiatement les services d'ORES au 078/78.78.00.**

- En attendant l'arrivée du personnel habilité, balisez la zone de l'accident et gardez les curieux à bonne distance.
- Ne redescendez pas dans la fouille. Ne manipulez le câble en aucun cas, qu'il s'agisse d'une ligne aérienne tombée au sol ou d'un câble enterré.
- Ne touchez à rien avant l'arrivée du personnel d'ORES et tant qu'un agent habilité d'ORES ne vous a pas confirmé que le câble est hors tension.
- Les câbles sont toujours supposés sous tension et donc dangereux.

## 4. Que faire en cas d'arrachage ou bris de câble de fibre optique ?

- Ne touchez pas aux fibres
- Eventuellement isolez les endommagements au moyen d'un ruban adhésif
- Appelez le n° de téléphone 078/78.78.00




## 5. Que faire en cas de dommages corporels ?



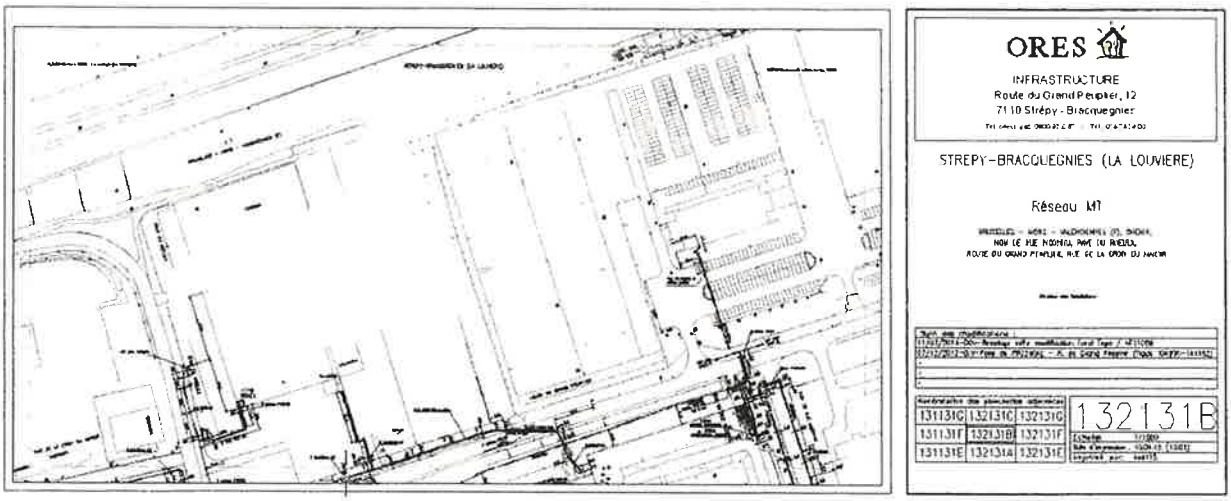



- En cas d'accident entraînant des blessures corporelles lors de **travaux exécutés pour le compte d'ORES**, l'entrepreneur doit prévenir le Service Interne de Prévention et de Protection (SIPP) de l'entreprise.

# NOTICE D'EMPLOI DES PLANS DE SITUATION

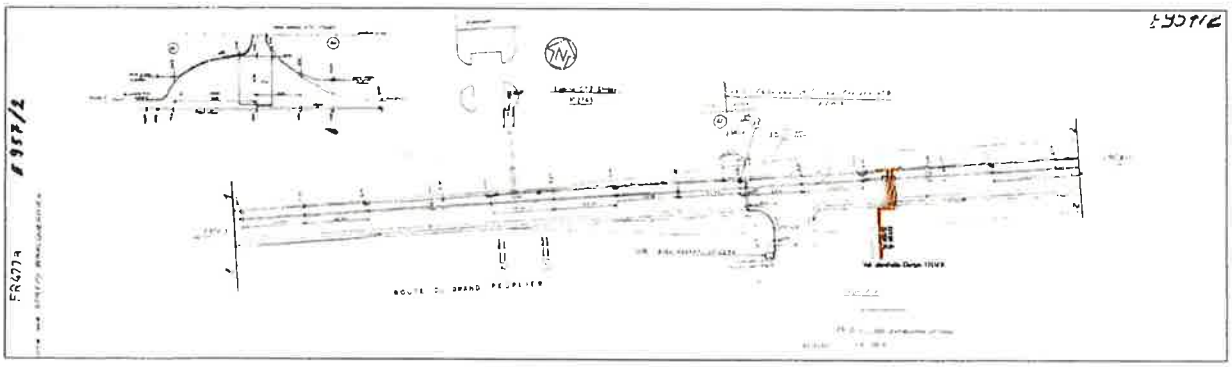
En fonction de votre demande, vous êtes susceptible de recevoir deux types de plans de repérage :

➔ ***Plans de repérage informatisés (voir exemple ci-dessous) :***




Ces plans, couvrant une zone de 500m x 250m et imprimés à l'échelle 1/1000ème ou 1/500ème en fonction de la densité du réseau, sont identifiés par 6 chiffres suivi d'un indice allant de « **A** à **H** ».

➔ ***Plan de repérage non informatisés (voir exemple ci-dessous) :***



Ces plans sont des photocopies des calques, jadis dessinés à la main dans nos différentes régions d'exploitation.

Dans la mesure où différentes méthodes de travail existaient dans ces anciennes régions, il n'est pas possible de donner aujourd'hui une légende précise et uniforme pour ce type de plans.

Il est donc impératif pour vous d'analyser les mentions et informations présentes dans le cartouche du plan pour en déterminer le fluide (à noter : souvent, les initiales sont identiques à celles que l'on trouve dans les plans informatisés).

Néanmoins, en cas de doute sur un symbole ou sur la nature du réseau présent sur le plan, vous pouvez toujours contacter nos services au 078/78.78.00 pour obtenir tout complément d'information nécessaire.

# LÉGENDE ACCOMPAGNANT LES PLANS

Ensuite, en fonction des réseaux présents à l'endroit de votre demande, vous recevrez des plans avec les mentions suivantes :

- Réseaux BT : ces plans reprennent les tracés de nos câbles électriques basse tension (230 à 1000 volts).
- Réseaux EP : ces plans reprennent les tracés des câbles électriques d'éclairage public (230 à 400 volts).

Sur les plans BT & EP, les réseaux sont représentés par des traits continus gras.

- Réseaux MT : ces plans reprennent les tracés de nos câbles électriques moyenne tension (6000 à 15000 volts).

Types de lignes présents sur les plans MT

**Réseau 6 kV**

**Réseau 10 kV**

**Réseau 13 kV**

**Réseau 15 kV**

- Réseaux SI : ces plans reprennent les tracés de nos câbles de signalisation et télé-commande.

Type de ligne présent sur les plans SI

- Réseaux FO : ces plans reprennent les tracés de notre réseau de tubes fibre optique.

Sur ces plans, le réseau est représenté par des traits continus gras.

- Réseaux BP : ces plans reprennent les tracés de nos conduites gaz basse pression (21 à 100 millibars).
- Réseaux MP : ces plans reprennent les tracés de nos conduites gaz moyenne pression (4 à 15 bars).
- Réseaux PC : ces plans reprennent les tracés de nos câbles électriques de protection cathodique.

Types de lignes présents sur les plans Gaz

**Moyenne pression 4 bars**

**Moyenne pression 15 bars**

**Basse pression 21-25 mbar**

**Basse pression 100 mbar**

**Protection cathodique**

- Conduites de gaz Cross-Country : ces conduites peuvent être à une distance significative des bords de routes (pose en terre-plein, le long de chemin de terre, ...).

CROSS COUNTRY CROSS COUNTRY

- Réseaux Hors-Service dans le sol : Ces plans marqués par l'énergie suivi de HS reprennent les tracés de nos installations hors-service dans le sol. Ce statut ne vous exonère pas des prescriptions de mise pour les réseaux en service.

Réseaux électriques (MT/BT/EP/PC) HS

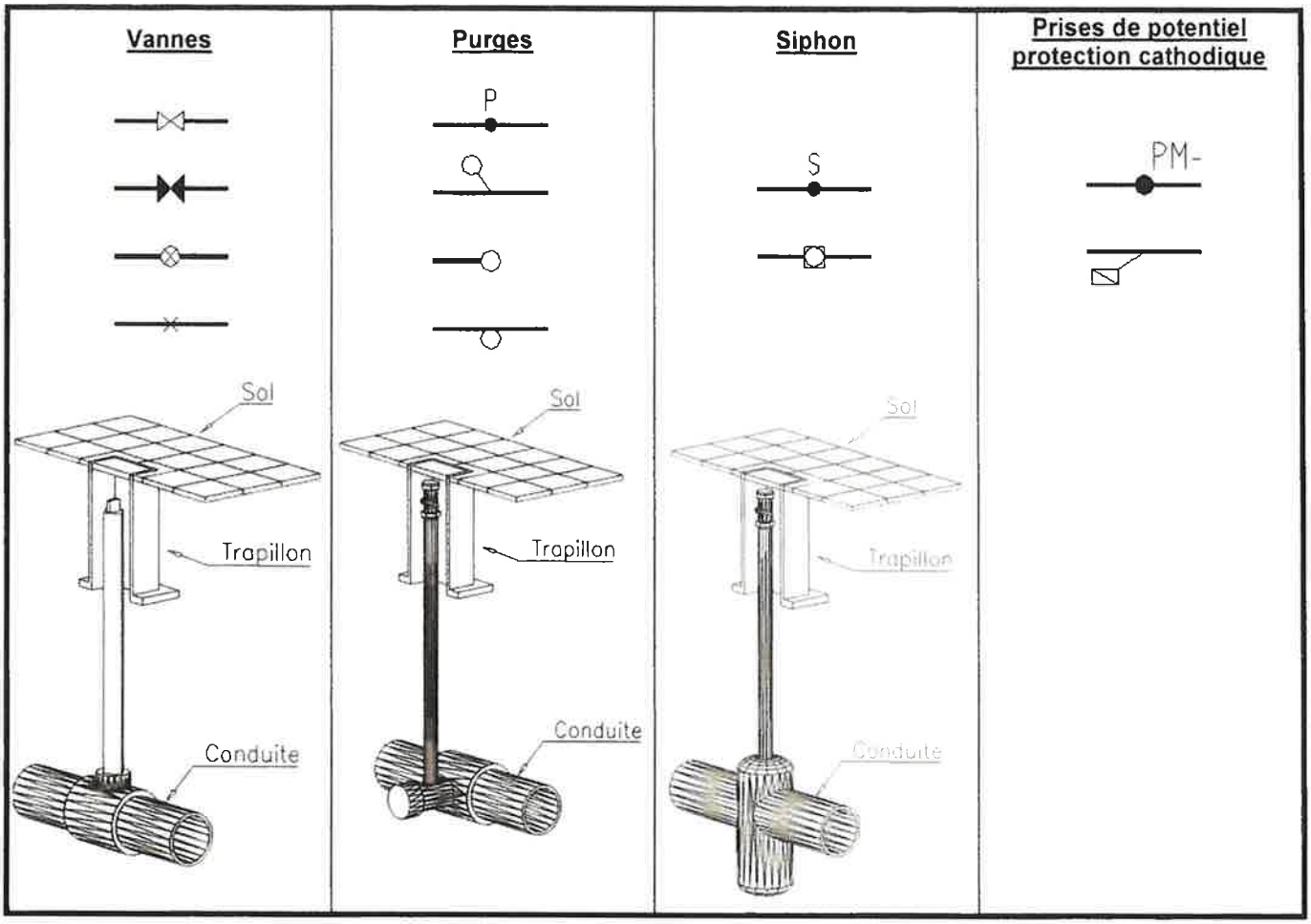
Réseau signalisation HS

Réseau fibre optique HS

Réseaux gaz (BP/MP) HS

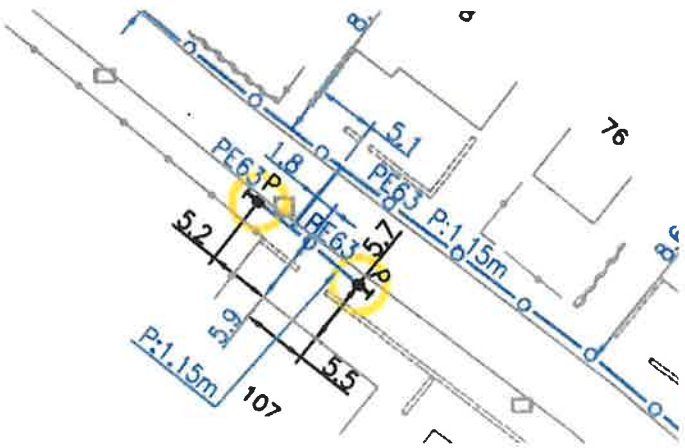
## Attention :

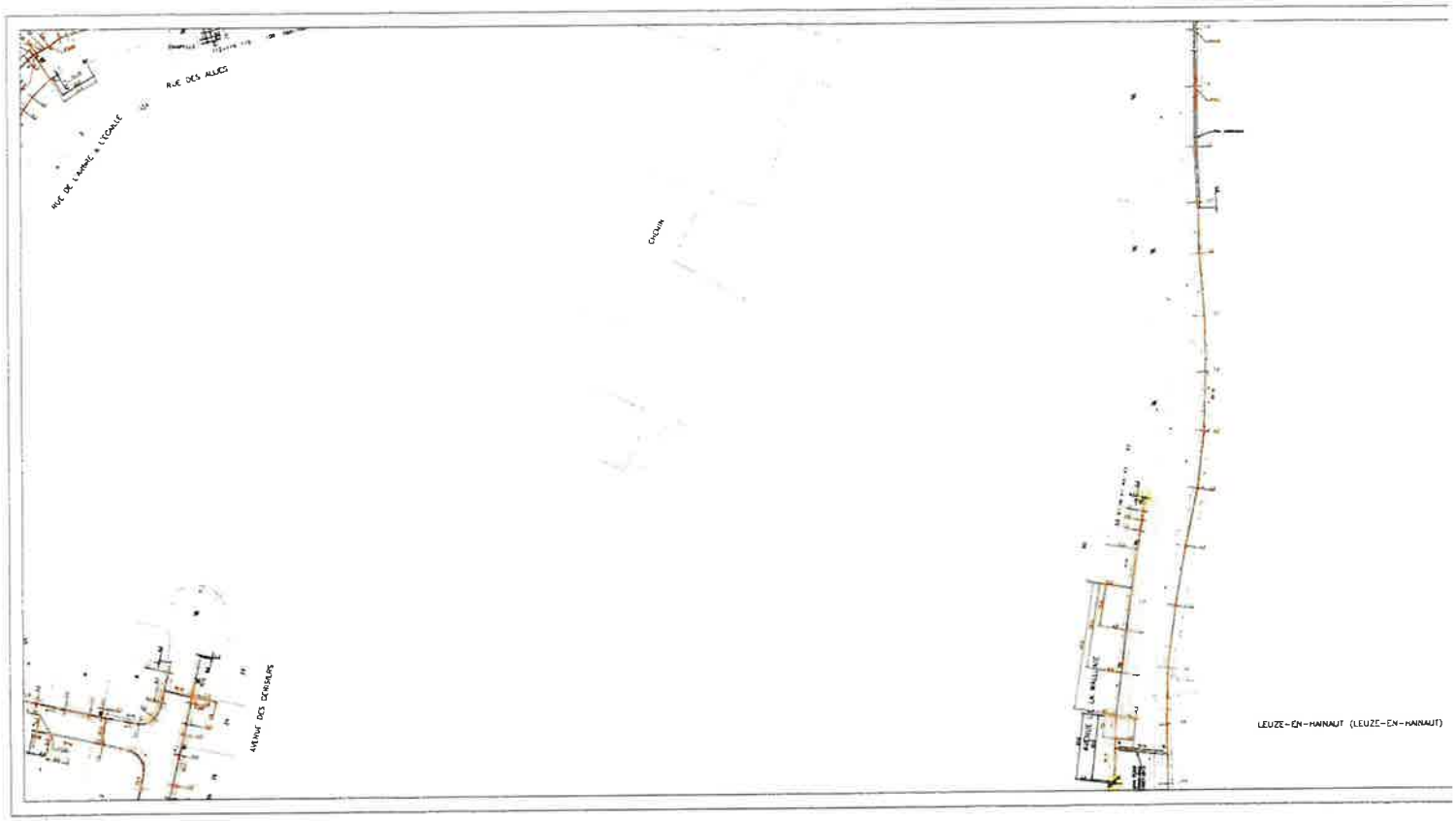
Sur les plans fournis, en gaz, vous êtes susceptibles de retrouver des vannes, purges, siphons et prises de potentiel en protection cathodique représentés par les symboles ci-dessous :

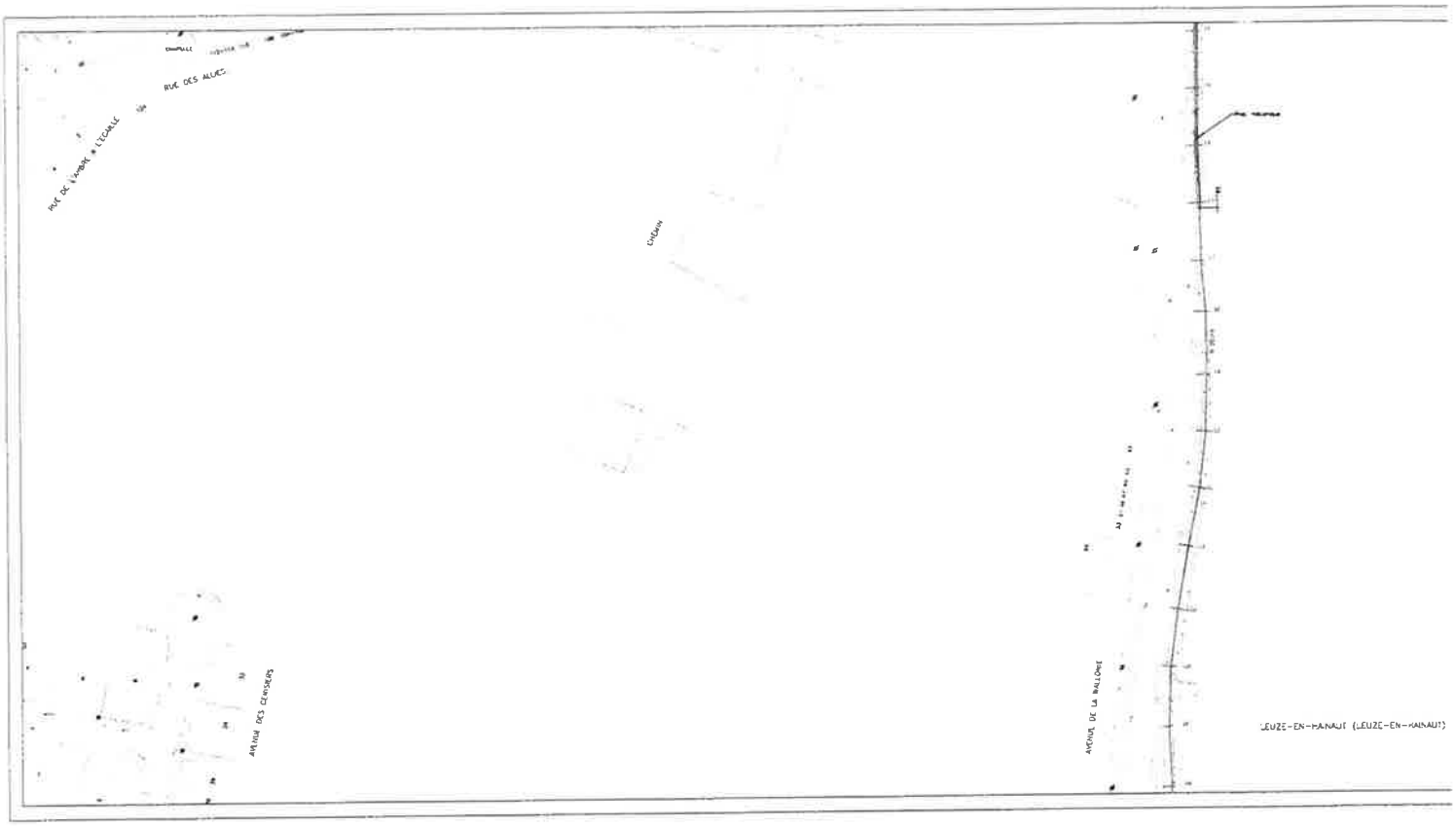



Ces éléments remontent d'office à la surface du sol et sont en principe surmontés d'un trapillon. Toutefois, en fonction des différents travaux qui ont pu avoir lieu après leur pose, ces trapillons peuvent ne plus être visibles et une grande prudence est donc de mise.

Sur les plans du Klim Plan Library uniquement, ceux-ci sont le plus souvent mis en évidence par un « donut » jaune tel que représenté dans l'exemple ci-dessous :

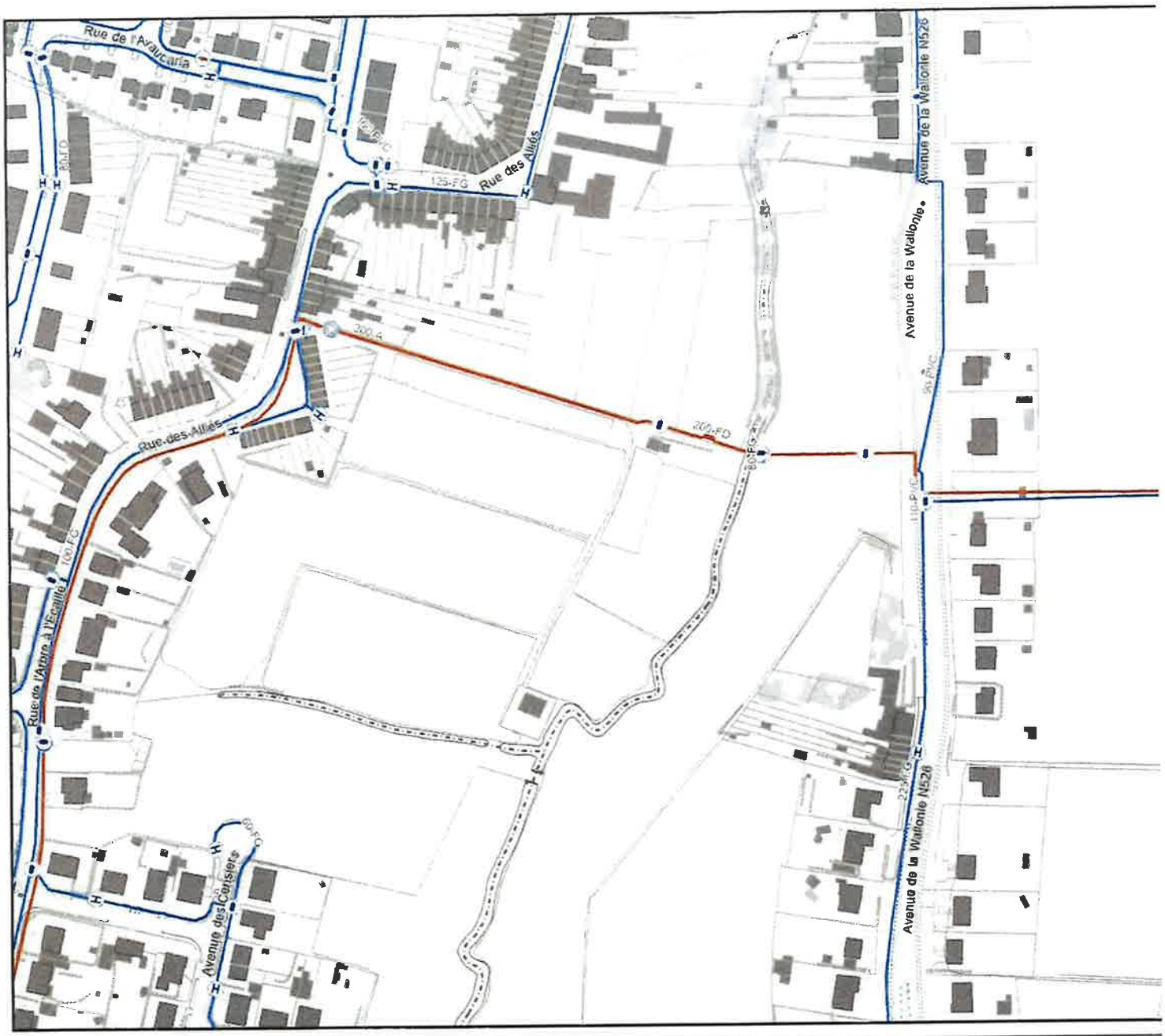



RUE DES ALLOUS
RUE DE L'ECOLE
CIVIAUX
AVENUE DES CERISIERS
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)


RUE DES ALLEC
AVENUE DES CERISIERS
AVENUE DE LA MALLOISE
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)

RUE DES ALLÉES
RUE DE L'ANGLE À L'ÉCAILLE
LIMON
AVENUE DES PRÉSIDENTS
AVENUE DE LA WALLONIE
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)


RUE DE L'ARAUCARIA
RUE DE L'ARAUCARIA
RUE DES ALLIES
RUE DE L'ARAUCARIA
RUELLE PIERRE GOMME
RUE DES ALLIES
RUE DES ALLIES
RUE DES ALLIES
CHEMIN
RUE DES ALLIES
CHEMIN
AVENUE DE LA MAIRIE
LEUZE-EN-HAINAUT (LEUZE-EN-HAINAUT)




| | | | |
|---|---|---|---|
| COORDONNEES DU POINT INFERIEUR GAUCHE | : | 96942 | 142464 |
| COORDONNEES DU POINT SUPERIEUR DROIT | : | 97742 | 142964 |
| DATE DE PRODUCTION DU PLAN | : | 29/09/2026, 09:00:26 | |
| FOND DE PLAN | : | KLIMM | |
| ECHELLE | : | 1/2000 | |

Société wallonne des eaux

Rue de la concorde, 41

4800 Verviers

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le(s) plan(s) ou extrait(s) de plan(s) dont les références sont reprises ci-dessus.

Un plan papier peut vous être envoyé sur demande. Tous les plans supérieurs au format A3, vous seront automatiquement envoyés par courrier postal.

Vu l'importance de nos canalisations, il est nécessaire, avant le début de vos travaux, de vous mettre en rapport avec notre centre de contact clientèle au 087/87.87.87 de 8h00 à 16h00, afin d'obtenir un rendez-vous sur place avec un responsable de secteur.

Lorsque des engins mécaniques sont utilisés à proximité d'installations S.W.D.E., il est indispensable afin d'éviter tout dommage, de garder une marge de sécurité convenable; la communication des plans ne décharge pas l'exécutant des travaux de son obligation de prendre toutes les mesures de précautions exigées lors de l'exécution de fouilles à proximité des installations souterraines.

D'autre part, vous êtes tenus de respecter les conditions générales reprises ci-dessous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Conditions générales

1. Les tracés et les cotes, qui figurent sur le(s) plan(s), ne constituent que des indications qui permettront de repérer le parcours que suivent les canalisations dans le sol. Il se pourrait en effet que, pour des causes diverses (par exemple des modifications apportées à la voirie ), ces plans ne correspondent plus tout à fait à la réalité. Il en est de même pour les autres installations que les canalisations.

2. Les numéros d'immeubles peuvent avoir changé depuis la réalisation du (des) plan(s) ainsi que la configuration de la voirie; il y a lieu de tenir compte de ces changements; la Société wallonne des eaux décline toute responsabilité au cas où les documents qui vous sont communiqués ne seraient plus conformes à la disposition des lieux. En cas de doute, il convient de demander PAR ECRIT des renseignements complémentaires à la S.W.D.E.

3. En principe, la profondeur normale de pose de nos conduites est d'environ un mètre. Aucune obligation ne nous impose l'enfouissement de nos conduites à une profondeur déterminée; de plus, les travaux de nivellements routiers peuvent avoir modifié le recouvrement des canalisations. La localisation exacte nécessite de toute façon des sondages manuels.

4. Lorsque des engins mécaniques sont utilisés à proximité d'installations S.W.D.E., il est indispensable afin d'éviter tout dommage, de garder une marge de sécurité convenable; la communication des plans ne décharge pas l'exécutant des travaux de son obligation de prendre toutes les mesures de précautions exigées lors de l'exécution de fouilles ou de travaux de génie civil à proximité des installations souterraines .

5. Les raccordements particuliers des immeubles, bâtis ou non-bâtis, généralement situés de part et d'autre des voiries, ne sont pas mentionnés au(x) plan(s) et doivent être localisés préalablement par l'exécutant des travaux.

6. Certaines canalisations étant protégées cathodiquement, il est indispensable de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas en modifier ou interrompre la protection.

7. Le réseau de distribution d'eau constitué de tuyaux et pièces spéciales assemblés par joints en caoutchouc coulissants est contrebuté par le sol. Pour éviter tout déboîtement, les plus grandes précautions doivent être prises en cas de dégagement des surfaces d'appui.

8. Si des travaux doivent être exécutés sous nos installations ou à un niveau inférieur à celles-ci, les plus grandes précautions devront être prises pour éviter toute rupture lors de l'exécution des fouilles; les remblais devront être exécutés de façon à empêcher ultérieurement tout tassement du terrain sous et aux abords de nos canalisations.

9. Si l'exécution de masses en béton ou en maçonnerie, de chambres, etc. est prévue et que ces constructions doivent enrober ou couvrir notre canalisation, des dispositions particulières seront prises en accord avec la S.W.D.E.

10. La communication du (ou des) plan(s) est faite sous toutes réserves de tous les droits de la S.W.D.E.; elle ne pourrait engager sa responsabilité que dans les limites légales et, le cas échéant, contractuelles, et que moyennant le respect intégral par le ou les maître(s) d'oeuvre et exécutant(s) des travaux des présentes conditions générales ainsi que de leur obligation générale de prudence. Le ou les plans communiqués ne sont valables que pour une durée de six mois à dater de leur envoi.

11. Lorsque les travaux débordent des limites du (des) plan(s), il vous appartient de demander par écrit des plans complémentaires afin de couvrir toute la zone des travaux.

12. Le cahier général des charges des marchés publics de travaux, de fournitures et de services et des concessions de travaux publics (AR du 14 janvier 2013 ou toute disposition qui le modifierait ou le remplacerait) applicable le cas échéant à vos travaux, prévoit entre autres, en son article 79 paragraphe 2, que :"L'entrepreneur prend, sous son entière responsabilité et à ses frais, toutes les mesures indispensables pour assurer la protection, la conservation et l'intégrité des constructions et ouvrages existants; il prend aussi toutes les précautions requises par l'art de bâtir et par les circonstances spéciales pour sauvegarder les propriétés voisines et éviter que, par sa faute, des troubles y soient provoqués."

13. Toute dégradation à nos installations pourrait enfin constituer une infraction pénalement répréhensible.

# Légende

## EQUIPEMENTS

- E-Vanne de tronçon
- Bouche incendie
- Poteau incendie
- <toutes les autres valeurs>
- E-Comptage
- E-Regulateur de pression
- E-Vanne de connexion
- E-Appareil de protection
- E-Clapet
- E-Divers
- E-Ecoute
- E-Appareil de mesure
- Unknown,Indéterminé
- Bouche de remplissage
- Bouche de marché
- Fontaine
- Autre

## CANALISATIONS TYPE

- Prise d'eau
- Transport
- Distribution
- Ouvrage
- Décharge
- Indéterminé
- Incendie
- Accessoire
- Indéterminé

## Protections Cathodique Equipement

- Unknown,Indéterminé
- Armoire
- Bâtiment
- Chambre
- Potelet
- Taque
- Poste de soutirage
- Autre

## Protection cathodique (ligne)

- Unknown,Indéterminé
- Câble anodique
- Potentiel
- Protection cathodique
- Anode

## CONDUITES DEPOSEES

- HS — Conduite deposée — Si Amiante = HS AMIANTE

## CABLES ET CANALISATIONS (NON RESEAU)

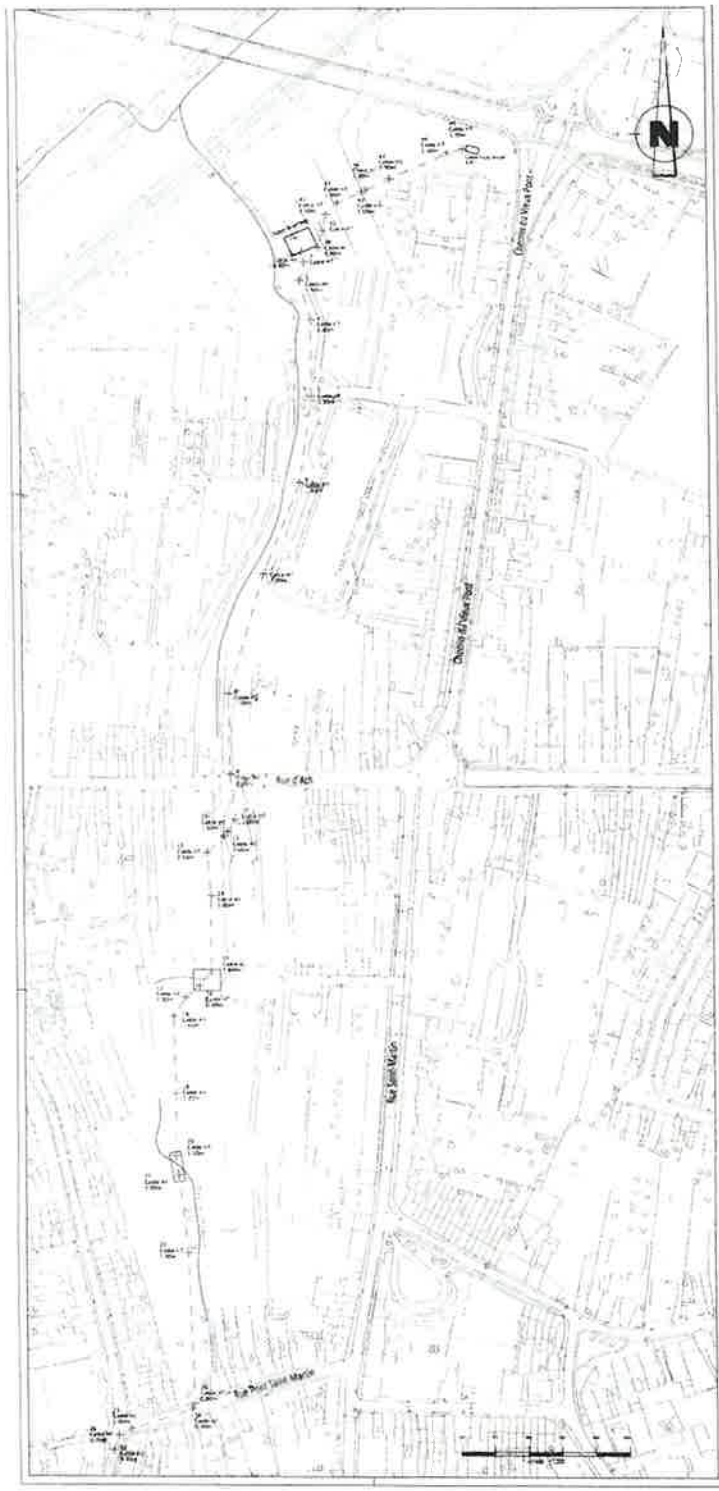
- Armoire de voirie
- -EED- Drain
- EEEG Egout
- CCGAZ Gaz
- EEBT Basse tension
- coaxe Coaxe
- Fibre
- HHHT Haute tension
- Multiple
- -TTT- Telecom
- Télérelève
- Terre

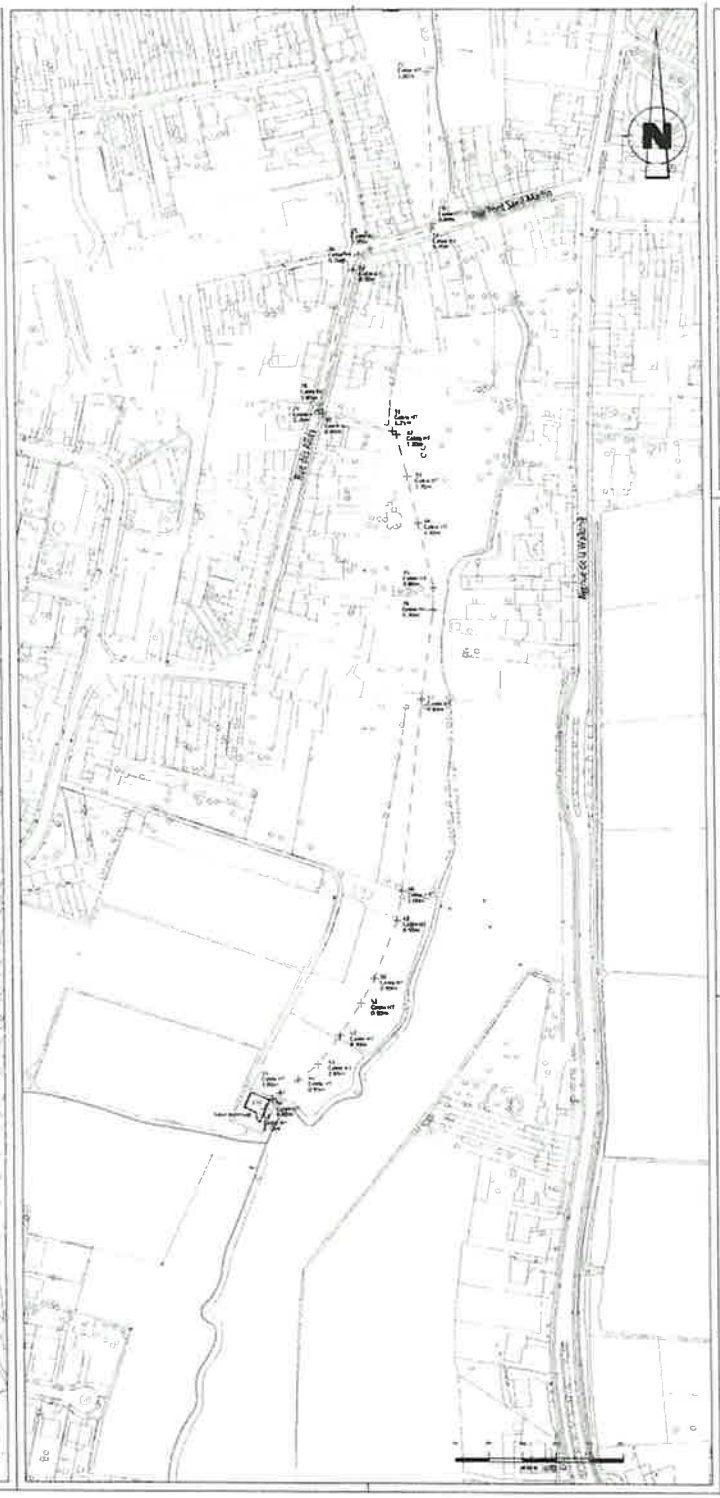
## ELEMENTS DE PROTECTION

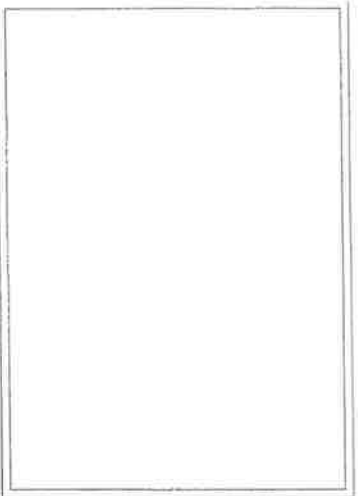
- Gaine
- Caniveau
- Autre
- Indéterminé

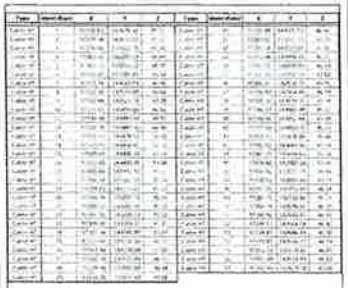
## CHAMBRE

- Chambre










Légende


IPALLE
SITUATION
Levé topographique
Câble 15kV enterré
entre stations de pompage STP1 et STP3
Ville de Leuze-en-Hainaut
Province du Hainaut
SITUATION
Date:
30-05-2011
Echelle :
1/1000

INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.R.L
Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 FROYENNES
Tél. 069/88.80.56 E-mail : impetrants@ipalle.be
Site internet : www.ipalle.be

N/Réf :be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a

Fait à Froyennes, le 28/09/2026

[redacted]

A l'attention de Elise Pollart

**Madame, Monsieur,**

---

**OBJET : Votre demande au KLIM-CICC be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a**

**Situation des travaux: Leuze-en-Hainaut, Belgium**

**Plan de localisation**

**Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations**

---

Nous accusons bonne réception de votre demande concernant la présence d'installations souterraines à proximité des travaux que vous projetez d'entreprendre.

**Présence d'installations souterraines communales**

Conformément à la décision de la Commune de Leuze-en-Hainaut de déléguer à IPALLE la réponse à apporter aux demandes formulées via le portail KLIM CICC, et sur base des informations disponibles, nous vous informons que la Commune de Leuze-en-Hainaut possède des installations souterraines d'eaux usées et pluviales à l'endroit que vous nous avez indiqué.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de consulter la Commune de Leuze-en-Hainaut afin de connaître la situation des installations complémentaires éventuelles qui ne figurent pas sur les plans (câbles de puissance, câbles d'information, fibres optiques, etc).

**Présence de câbles et haute-tension**

Nous attirons votre attention sur le fait que toute intervention à proximité de nos câbles haute-tension doit obligatoirement se faire en présence d'un responsable d'IPALLE. Veuillez contacter Monsieur **David Manche** au numéro **0475/86.50.11**.

Vous trouverez la liste des plans reprenant nos installations ci-dessous :

•Liste des documents:

| Nom | Type | Infos. | Taille |
|---|---|---|---|
| Vue ensemble.png | Vue d'ensemble générée | Aucune info supplémentaire | 773.97kB |
| Intersections.pdf | Éléments trouvés | Aucune info supplémentaire | 3.41kB |
| Impétrants IPALLE_W37_8604-Ouest.pdf | Plan Georef / CC | W37_8604-Ouest - W37_8604-Ouest - Plan Terrier - LEUZE-EN-HAINAUT (As Built) | 4.81MB |
| 2427.pdf | Plan Georef / CC | 2427-CABLE_HAUTE_TENSION_LEUZE_PICC-W3786_03 - 2427-CABLE_HAUTE_TENSION_LEUZE_PICC-W3786_03 - Plan Terrier - LEUZE-EN-HAINAUT (As Built) | 1.95MB |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations.pdf | Fichier joint automatiquement | Aucune info supplémentaire | 305.73kB |
| legende.jpg | Fichier joint automatiquement | Aucune info supplémentaire | 81.27kB |
| plan_001.pdf | Plan généré | Aucune info supplémentaire | 96.18kB |
| plan_002.pdf | Plan généré | Aucune info supplémentaire | 114.06kB |

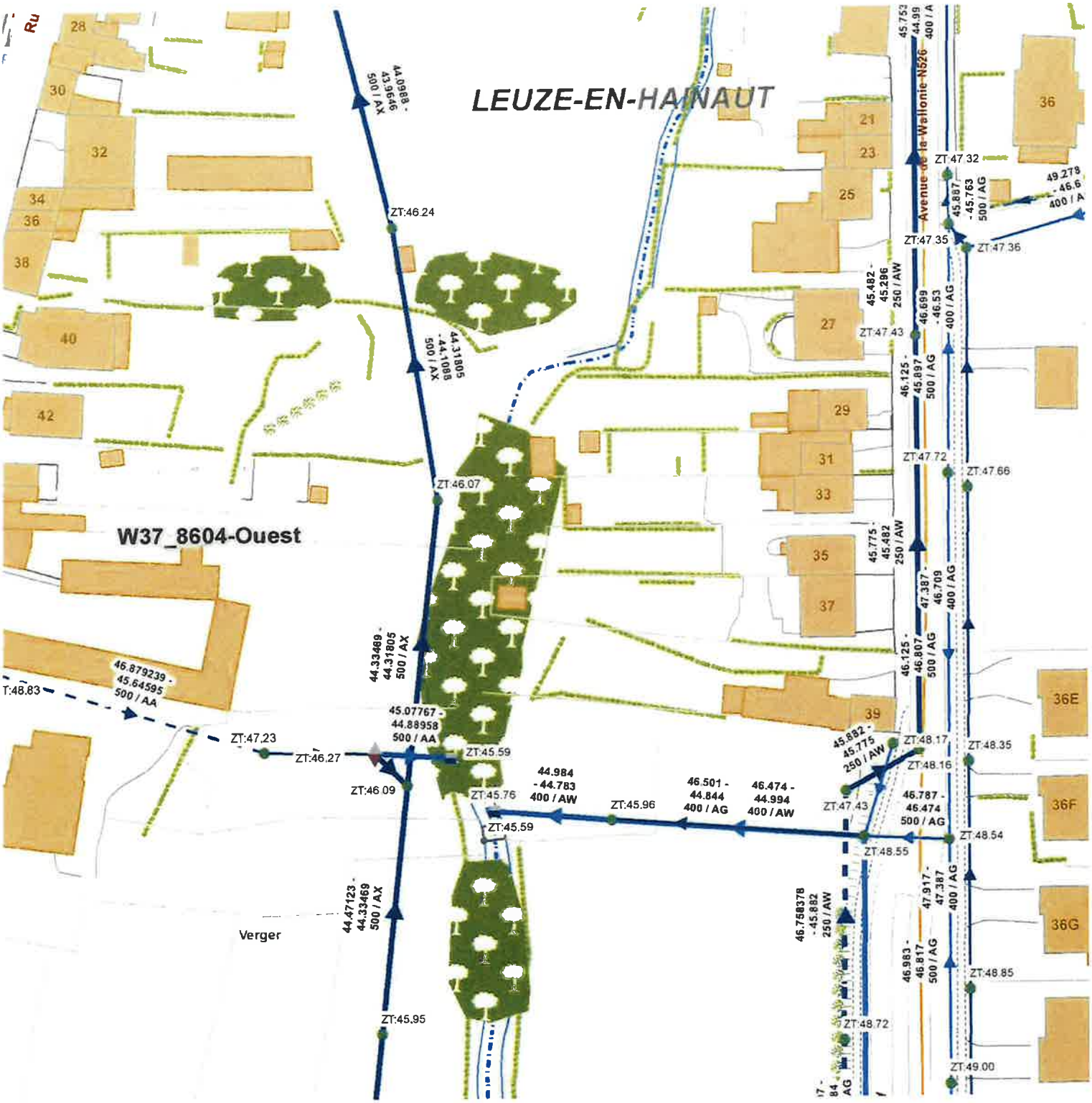
•Lien de téléchargement : vous sera envoyé par le système KLIM-CICC après consolidation des réponses (généralement dans les 24 à 48 heures)

Les tracés des installations sont repris à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un repérage ou une indication quant à la situation exacte de ces installations.

Nous vous invitons également à prendre connaissance et à tenir compte des « **Précautions à prendre pour ne pas détériorer les installations** » reprises en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*L'équipe de la « Gestion intégrée des réseaux »*


LEUZE-EN-HAINAUT
W37_8604-Ouest
Avenue de la Wallonie-N526
Verger
ZT:46.24
ZT:46.07
ZT:47.23
ZT:46.27
ZT:46.09
ZT:45.59
ZT:45.76
ZT:45.96
ZT:45.59
ZT:45.95
ZT:47.32
ZT:47.35
ZT:47.36
ZT:47.43
ZT:47.72
ZT:47.66
ZT:48.17
ZT:48.16
ZT:47.43
ZT:48.35
ZT:48.54
ZT:48.55
ZT:48.85
ZT:48.72
ZT:49.00
ZT:48.83
44.984 - 44.783 400 / AW
46.501 - 44.844 400 / AG
46.474 - 44.994 400 / AW
45.07767 - 44.88958 500 / AA
46.879239 - 45.64595 500 / AA
44.33469 - 44.31805 500 / AX
44.31805 - 44.1085 500 / AX
44.47123 - 44.33469 500 / AX
45.482 - 45.296 250 / AW
45.775 - 45.482 250 / AW
45.882 - 45.775 250 / AW
46.758378 - 45.882 250 / AW
45.763 - 45.887 500 / AG
46.53 - 46.699 400 / AG
45.897 - 46.125 500 / AG
46.709 - 47.387 400 / AG
46.807 - 46.125 500 / AG
47.387 - 47.917 400 / AG
46.817 - 46.983 500 / AG
45.787 - 45.474 500 / AG
28
30
32
34
36
38
40
42
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
36
36E
36F
36G

**Fiabilité :** La fiabilité est de 1 si les ouvrages ont fait l'objet de relevé de terrain. Elle est de 2 si on connait leur emp terrain et elle est de 3 si la donnée est peu fiable.

## Eléments linéaires du réseau d'assainissement : égouts

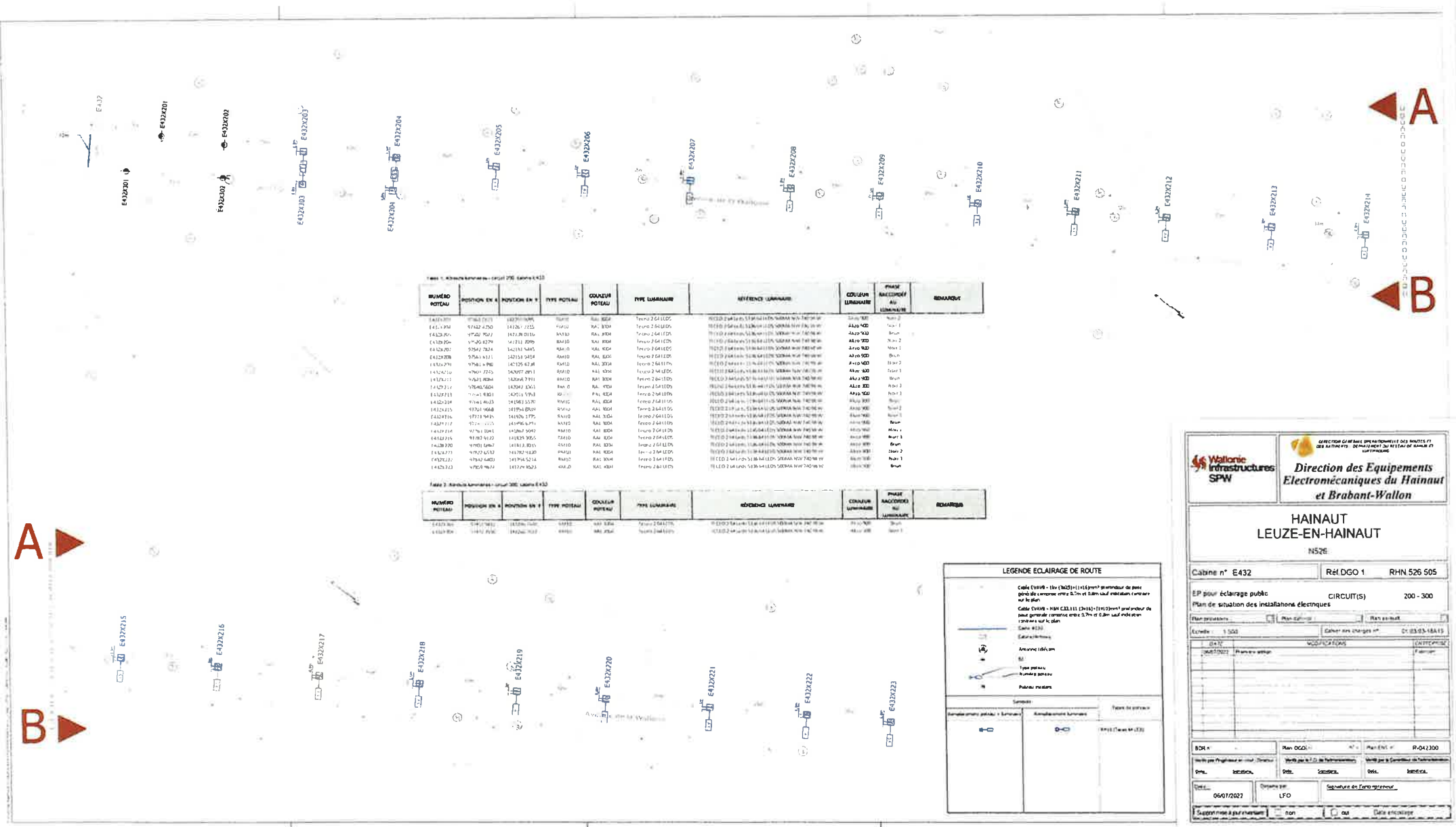
| Nœud Amont | Nœud Aval | Type d'écoulement | Type de système | Fiabilité | Forme | Largeur (mm) | Hauteur (mm) | Materi |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 57094-01RV00596670 | 57094-01RV00596660 | Gravitaire | Unitaire | 1 | Circulaire | 500 | 500 | Béton |
| 57094-01RV00596660 | 57094-01DO00596661 | Gravitaire | Unitaire | 1 | Circulaire | 500 | 500 | Béton |

## Eléments ponctuels du réseau d'assainissement : égouts

| ID sur plan | Id Nœud | X (m) | Y (m) | Profondeur (mm) | Fiabilité | Type |
|---|---|---|---|---|---|---|
| RV00596670 | 57094-01RV00596670 | 97392.26 | 142663.213 | 1720 | 1 | RV |


X = 97500, Y = 142750
X = 97000, Y = 142500
The background map is based on SPW


X = 97500 Y = 143000
X = 97000 Y = 142750
The background map is based on SPW




| NUMÉRO POTEAU | POSITION EN X | POSITION EN Y | TYPE POTEAU | COULEUR POTEAU | TYPE LUMINAIRE | RÉFÉRENCE LUMINAIRE | COULEUR LUMINAIRE | PHASE RACCORDÉE AU LUMINAIRE | REMARQUE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| E432X201 | 97662.4750 | 142267.7255 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X202 | 97662.4750 | 142267.7255 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X203 | 97640.7027 | 142278.0116 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Brun | |
| E432X204 | 97640.8279 | 142311.2099 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X205 | 97641.7824 | 142351.5445 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X206 | 97641.6121 | 142351.5454 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Brun | |
| E432X207 | 97641.4980 | 142125.6218 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X208 | 97641.3705 | 142077.2851 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X209 | 97641.2084 | 142044.7191 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Brun | |
| E432X210 | 97640.5604 | 142042.1361 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X211 | 97641.9301 | 142011.1963 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X212 | 97641.4633 | 141982.3570 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Brun | |
| E432X213 | 97741.9668 | 141954.8091 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X214 | 97713.9415 | 141926.3795 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X215 | 97741.1041 | 141867.5691 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X216 | 97783.9122 | 141839.3855 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X217 | 97801.6967 | 141813.8015 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Brun | |
| E432X218 | 97829.6532 | 141782.9180 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 2 | |
| E432X219 | 97842.6403 | 141794.5214 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Nuit 1 | |
| E432X220 | 97859.9672 | 141729.8523 | RM10 | RAL 3004 | Teceo 2 64 LEDS | | Alyo 900 | Brun | |

| NUMÉRO POTEAU | POSITION EN X | POSITION EN Y | TYPE POTEAU | COULEUR POTEAU | TYPE LUMINAIRE | RÉFÉRENCE LUMINAIRE | COULEUR LUMINAIRE | PHASE RACCORDÉE AU LUMINAIRE | REMARQUE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| E432X221 | | | | | | | | | |
| E432X222 | | | | | | | | | |

## LEGENDE ECLAIRAGE DE ROUTE

Câble EVA90 - 4Gx (3x25)+(1x16)mm² aluminium de pose générale (armoire entre 0,7m et 0,8m sauf indication contraire sur le plan

Câble EVA90 - NBH C33.111 (3x16)+(1x10)mm² polyéthylène de pose générale (armoire entre 0,7m et 0,8m sauf indication contraire sur le plan

Câble 4G10

Câble électrique

Ancrage latéral

Mât

Type poteau
Numéro poteau

Poteau existant

Symboles

| Remplacement poteau + luminaire | Remplacement luminaire | Tronc de poteau |
|---|---|---|
| | | |

Wallonie Infrastructures SPW

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BATIMENTS - DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DE HAINAUT ET LUXEMBOURG

**Direction des Equipements Electromécaniques du Hainaut et Brabant-Wallon**

HAINAUT
LEUZE-EN-HAINAUT
N526

Cabine n° E432 | Réf.DGO 1 RHN 526 505

EP pour éclairage public | CIRCUIT(S) 200 - 300

Plan de situation des installations électriques

Plan provisoire | Plan définitif | Plan exécuté

Echelle : 1:500 | Cahier des charges n° D1.03.03-18A15

| Date | MODIFICATIONS | Par |
|---|---|---|
| 06/07/2027 | Premier dépôt | |

BDR n° | Plan DGO1 n° | Plan Exé. n° R-042300

Vérifié par l'ingénieur en chef - Directeur — Date Signature | Vérifié par le Conseiller de l'environnement — Date Signature | Vérifié par le Conseiller en Environnement — Date Signature

Date : 06/07/2027 | Dessiné par : LFO | Signature de l'ingénieur

Supprimée à partir de : non | oui | Date enlèvement

Wallonie service public
SPW



Klim ID : be10a6b6-358a-4def-a5a8-acf16c1ddb1a
Vos références. [redacted]
Nos références. : DSTI/5517-07 KESTELYN
Commune : Leuze-en-Hainaut
Situation : Leuze-en-Hainaut, Belgium
Annexes(s) : aucune

**Notaires Culot**

**rue des viviers au Bois 137**
**Beloeil**

Objet : Demande d'impétrants

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que nous possédons des installations pour la demande d'impétrants reprise sous "vos réf.".

La liste des plans relatifs à votre demande est :

| ID | Plan |
|---|---|
| 1 | E0432.0_CAB_EP_C2_C3 |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |

Pour tous renseignements techniques complémentaires sur le site de vos futurs travaux, vous pouvez contacter la Direction des Routes de Mons :

routes.mons@spw.wallonie.be

Le document de référence Qualiroutes- A-5 "Code de bonne pratique pour la prévention des dégâts aux installations souterraines à l'occasion de travaux exécutés à proximité de celles-ci" est d'application.

Ce document est disponible sur : http://qc.spw.wallonie.be/fr/qualiroutes/doc/QR-A-5.pdf

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Cellule Impétrants,

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

**CONTACT**
Département de l'exploitation des Infrastructures
Direction des systèmes de Transports Intelligents
8, Boulevard du Nord
B - 5000 Namur
Tél : 081 77 37 37
transportsintelligents@spw.wallonie.be

**VOTRE GESTIONNAIRE**
impetrants.plans@spw.wallonie.be
Tél. : 081 77 37 37

**VOTRE DEMANDE**
Mentionnez la référence KLIM-CICC chaque fois que vous nous contactez.

Liste des personnes de contact pour la Direction des Routes de Mons,

| Mons (cabine E...) | | |
|---|---|---|
| **CONTRÔLEURS** | **INGÉNIEUR(S)** | **DISTRICTS** |
| **Fabien BRISOUX** (0476/470269) (fabien.brisoux@spw.wallonie.be) | **Sylvain Marlier** (065/359732) (sylvain.marlier@spw.wallonie.be) | 141.11 - Tournai |
| **Frédéric FRANCOIS** (068/250723) (frederic.francois@spw.wallonie.be) | | 141.12 - Ath |
| **Frédéric FRANCOIS** (068/250723) (frederic.francois@spw.wallonie.be) | | 141.13 - Soignies |
| **Fabien BRISOUX** (0476/470269) (fabien.brisoux@spw.wallonie.be) | | 141.14 - Saint-Ghislain |
| **Federico STORZILLO** (065/359793) (federico.storzillo@spw.wallonie.be) | **Serge Passelecq** *(065/359741)* (serge.passelecq@spw.wallonie.be) | **141.21 - Autoroutier Ghisfenghien** |
| **Federico STORZILLO** (065/359793) (federico.storzillo@spw.wallonie.be) | | **141.22 - Autoroutier Péruwelz** |

Plus d'informations sur Organigramme des Districts

*La Direction des Systèmes de Transports Intelligents (DSTI) est chargée des réponses aux demandes d'impétrants concernant l'éclairage public, les tricolores, les balisages et les équipements électromécaniques routiers/autoroutiers du SPW et de la SOFICO.*

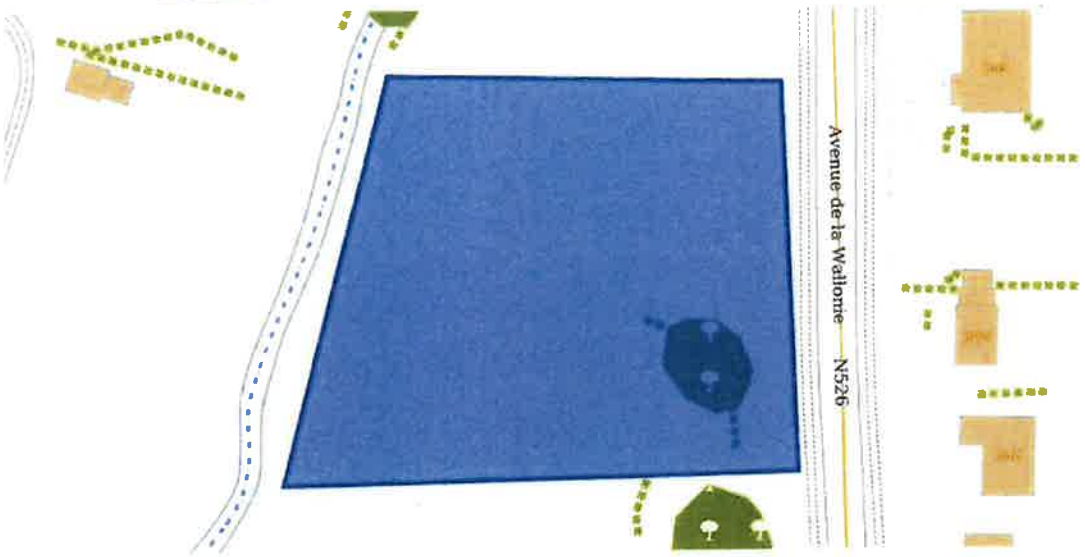
*Pour toutes demandes d'informations complémentaires, de réunions ou de visites sur site, merci de vous adresser à la Direction des Routes concernée.*

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Éléments réservés à la Direction Territoriale

WalOnMap

Portail Routes




www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)